

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente,
Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN ACCÈS À L'ÎLE RENÉ-LEVASSEUR
PAR KRUGER (SCIERIE MANIC) INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 18 septembre 2002, à 19 h
Salle des Chevaliers de Colomb 3094
Secteur Marquette, 10, rue Vézina,
Baie-Comeau

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2002

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS	
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	8
UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE	10
MOUVEMENT AU COURANT.....	13
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR.....	15
REPRISE DE LA SÉANCE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
Mme GENEVIÈVE BRISSON.....	24
M. SERGE PARÉ.....	32
M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE	44
M. JOHN BURCOMBE	51
REPRISE DE LA SÉANCE	
Mme GENEVIÈVE BRISSON.....	62
M. SERGE PARÉ.....	67
M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE	71
M. JOHN BURCOMBE	81

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2002
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames, messieurs, bonsoir. Mon nom est Claudette Journault, je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié au BAPE par le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, et également leader du gouvernement, monsieur André Boisclair.

Cette commission est également constituée de madame Gisèle Gallichan.

Je précise que les membres de la commission ont été assermentés devant un juge de la Cour supérieure et se sont engagés à respecter le code d'éthique et de déontologie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Je vous fais la lecture du mandat que nous avons reçu du ministre, la lettre est adressée à monsieur André Harvey, président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement:

"Monsieur le Président, en ma qualité de ministre de l'Environnement et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet d'aménagement d'un accès à l'île René-Levasseur par Kruger et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

"Le mandat du Bureau débutera le 16 septembre 2002."

Alors je rappelle qu'il y a une période d'information et de consultation publique qui s'est déroulée du 5 février au 22 mars. Alors c'est à l'intérieur de cette période-là que les gens pouvaient demander la tenue d'une audience publique.

Il y a eu trois (3) demandes d'audience. Ces demandes ont été signées par le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord, Mouvement Au Courant et par l'Union québécoise pour la conservation de la nature.

Le mandat que nous avons est d'une durée de quatre (4) mois. Alors c'est au terme de ces quatre (4) mois que nous devons remettre un rapport au ministre, donc au plus tard le 16 janvier 2003.

Après l'intervention du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, il y a une analyse aussi qui est faite par le ministère de l'Environnement, et ces deux (2) analyses, celle du BAPE et celle du ministère, servent au ministre pour se faire une idée sur le projet pour préparer

45 le projet de décret au Conseil des ministres, parce que c'est là que se prend la décision. C'est donc le Conseil des ministres qui va prendre la décision. Nous, c'est un avis qu'on remet.

50 Pendant les quatre (4) mois que va se tenir cette enquête du Bureau, il y a des centres de consultations qui sont ouverts. Alors il y en a un à Montréal et à Québec, les centres permanents, mais il y a aussi un centre ici, qui est situé à la Bibliothèque municipale Alice-Lane, 6, avenue Radisson, à Baie-Comeau. Alors tous les documents qui vont avoir été déposés lors de l'audience et en cours d'enquête vont être déposés dans ces centres, et ils vont également être disponibles aux bureaux de consultation de Québec et de Montréal. Il en est de même pour les transcriptions de l'audience.

55 Alors comme vous voyez, il y a une sténotypiste dans la salle; tout ce qui est dit est enregistré et ces notes sont disponibles dans les centres de consultation.

60 Maintenant, la Commission, aussi, a un site Internet, et les transcriptions vont être disponibles sur le site Internet, et la majorité des documents déposés sera également disponible. Si vous avez des documents que vous voulez faire connaître à la Commission, on va vous expliquer comment procéder, c'est simple, on l'adresse à la Commission et on va vous donner, derrière la salle, les adresses, comment procéder. Vos documents, s'ils sont sur support informatique, vont également être disponibles sur le site de la Commission.

65 Alors le processus général de l'audience, il y a deux (2) parties. La première partie, qu'on commence ce soir avec vous, c'est la partie qui est consacrée à l'information. Alors on va vous expliquer tout à l'heure comment on va procéder tout au cours de ces séances d'information et puis de discussions qu'on va avoir avec vous.

70 Et par la suite, il va y avoir une période qui va être consacrée à la rédaction des mémoires ou à la préparation de votre position devant le Bureau d'audiences, et on va vous recevoir, en deuxième partie, et cette fois-ci, ça va être un dialogue uniquement entre vous qui aurez préparé une position ou un mémoire et la Commission. On va discuter ensemble, à ce moment-là, de votre vision de ce projet qu'on a étudié ensemble et des modalités, s'il y a lieu, pour l'améliorer ou le rendre plus acceptable, tant au plan environnemental que social, intégrant les dimensions sociales.

80 Alors pour cette première partie d'audience publique, l'horaire est le suivant! Alors on fait la séance ce soir. Demain, à neuf heures trente (9 h 30), ici dans la salle, on a une visite virtuelle. Étant donné que le projet est situé très loin de la zone où les gens sont habitués à vivre, on a demandé au promoteur de préparer un montage et de nous présenter le projet.

85 À la suite de cette présentation, il va y avoir une séance spécifiquement consacrée à ce qui va avoir été présenté lors de la visite virtuelle, et les questions qui vous viennent à l'esprit, on va procéder comme une séance régulière. Elle va se terminer aux alentours de onze heures (11 h) et on reprendra en après-midi, à quatorze heures (14 h), pour fermer à seize heures trente (16 h 30).

90 Et la dernière séance se tiendra demain, à compter de dix-neuf heures (19 h), et on va poursuivre dépendant des questions que vous aurez.

95 Alors pour vous supporter dans ce questionnement par rapport au promoteur, par rapport à tout ce qui concerne les organismes, gouvernement ou les entités qui ont une responsabilité par rapport au territoire, nous avons invité des personnes-ressources pour répondre à vos questions. Alors on va sûrement leur demander leur collaboration, de répondre à ces questions.

100 Maintenant, il se peut aussi que vous ayez des questions, après la première partie, ou que la Commission ait des questions. À ce moment-là, si on n'a pas tout réglé, couvert les sujets en première partie, vous pourrez adresser des questions à la Commission, principalement au cours de la première semaine qui suit l'audience publique. Nous, on va regarder ces questions-là, et si elles sont pertinentes, concernent le mandat, eh bien, on va les acheminer soit au promoteur, soit aux personnes-ressources.

105 Alors j'inviterais les personnes-ressources à bien vouloir se présenter, indiquer aussi lorsqu'il y a lieu s'il y a des personnes dans la salle qui les accompagnent ou des personnes qui pourraient être rejointes, témoigner par téléphone; de même que s'ils ont des documents qu'ils ont déposés, qui ont été rendus publics par la Commission ou que vous souhaitez déposer aujourd'hui même, vous êtes les bienvenus.

110 Alors le ministère de l'Environnement.

PAR M. PIERRE MICHON:

115 Bonsoir madame la Présidente. Alors je vais commencer par me présenter, Pierre Michon, du Service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales. Je suis chargé de projet et porte-parole du ministère.

120 Je suis accompagné de madame Annie Bélanger, qui travaille au même service; elle est analyste sur le dossier. Et de monsieur Patrick Beauchêne de la Direction du patrimoine écologique et du développement durable. Monsieur Beauchêne répondrait surtout aux questions concernant les aires protégées.

125 Pour les documents à déposer, on a huit (8) documents qui ont été déposés au Bureau d'audiences publiques. Je peux les citer:

La Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

130 Le document intitulé "Description, comparaison et localisation de sites potentiels à la constitution de réserves écologiques sur les monts Otish, les monts Groulx et le mont de Babel", du Groupe Triade;

Document "Stratégie québécoise sur les aires protégées, plan d'action stratégique, premiers résultats";

135

Le document intitulé "Réserve écologique Louis-Babel, plan de conservation";

Un autre document, "La réserve écologique Louis-Babel, une grande réserve gérée en partenariat";

140

Une lettre de madame Lisette Roberge adressée à moi-même, du 17 janvier 2002, concernant les pertes d'habitat potentiel pour le touladi;

145

La fiche technique numéro 3 du Guide "Critères d'analyse des projets en milieu hydrique, humide et riverain assujettis à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement". Cette fiche porte sur les rampes d'accès, les rampes de mise à l'eau, pardon;

Et finalement, le document de monsieur Roberge, du ministère de l'Environnement, intitulé "Impacts de l'exploitation forestière sur le milieu hydrique, revue et analyse de documentation".

150

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

155

PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:

Bonsoir madame la Présidente. Mon nom est Gérald Deschênes, du ministère Énergie et Ressources, secteur forêt. Alors je travaille ici, à l'unité de gestion Hauterive, maintenant nommée unité de gestion Manicouagan-Outardes. Mon travail consiste principalement à travailler au niveau des approbations, des autorisations au niveau des coupes de bois, des permis annuels d'intervention.

160

Je suis accompagné de messieurs Pierre Marineau et Langis Beaulieu, du ministère des Ressources naturelles, secteur forêt.

165

Et nous déposons, en dix (10) copies, cinq (5) documents, lesquels se nomment:

Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État;

170

"La limite nordique des forêts attribuables"; c'est le rapport du comité interne publié en 2000;

"Les écosystèmes forestiers exceptionnels du Québec";

175 Une évaluation des conséquences du feu du 5 juillet sur les ressources forestières de l'île René-Levasseur;

Et la cartographie des sites potentiels d'écosystèmes forestiers exceptionnels dans l'aire commune 93-20.

180 Merci!

PAR LA PRÉSIDENTE:

185 Merci.

PAR M. MARC ST-ONGE:

190 Bonsoir, mon nom est Marc St-Onge, je représente le Conseil de bande de Betsiamites. Je travaille à Betsiamites avec l'équipe de la négociation territoriale avec le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral. Je suis aussi responsable des services territoriaux dans le corps d'employés qu'on appelle les agents territoriaux qui participent aux travaux de la réserve écologique Louis-Babel, au niveau de la signalisation, au niveau de la surveillance de ce territoire-là.

195 Je suis membre, pour la Bande de Betsiamites, à la table de concertation de la compagnie Kruger, qui vise la certification d'un aménagement forestier durable.

200 Et je représente également le Conseil de gestion de la réserve écologique Louis-Babel, pour laquelle il y a une cogestion entre le ministère de l'Environnement et le Conseil de bande de Betsiamites.

PAR LA PRÉSIDENTE:

205 Merci.

Alors nous aurons aussi une représentante de la Société de la faune et des parcs du Québec, madame Jacqueline Peltier.

210 Et le ministère de la sécurité publique sera présent demain en après-midi; le ministère du Secrétariat aux affaires autochtones pourra témoigner par téléphone au besoin, demain après-midi; Transport Canada pourra aussi témoigner et répondre à vos questions et aux questions de la Commission demain après-midi, par téléphone; il en est de même de Pêches et Océans Canada. Et Environnement Canada a choisi de répondre par correspondance aux questions de la Commission et du public.

215 Alors tous ces gens sont là pour répondre à vos questions.

220 Donc il est important de vous dire maintenant les dates de la deuxième partie d'audience publique. Elle va débiter le 16 octobre, et vous pouvez dès ce soir même vous préinscrire à cette séance-là, indiquer votre intention de venir exprimer votre position sur le projet; et nous souhaitons avoir votre intention de participer à la deuxième partie au plus tard le 7 octobre.

225 Quant aux mémoires, ils doivent être adressés à la Commission et nous parvenir avant le 10 octobre, et c'est madame Danielle Dallaire qui est coordonnatrice de la Commission qui les recevra.

À la suite de cette deuxième partie, la Commission va préparer son rapport dans lequel il va y avoir les constatations et l'analyse qu'elle aura faite de tout ce qu'elle aura entendu

230 En ce qui concerne le déroulement de la première séance de ce soir, alors d'abord nous allons inviter les requérants de l'audience à venir présenter les motifs de leur demande d'audience publique. Une fois cette présentation faite, le promoteur va présenter son projet.

235 À la suite de cette présentation, il va y avoir une pause de quinze (15) minutes, et c'est durant cette pause que le registre va être ouvert, et vous pourrez vous inscrire pour poser des questions. Je vous demanderais aussi d'indiquer au registre, si vous ne pouvez pas être présent lors de d'autres séances, de l'indiquer au registre, alors on va passer d'abord ces gens-là en priorité, dépendant du nombre d'inscriptions au registre.

240 Alors le nombre de questions par intervention est deux (2) par intervenant. Les questions doivent m'être adressées. On vous demande d'éviter les préambules; seuls les préambules nécessaires à la compréhension de la question sont recevables. Également éviter les sous-questions. Évidemment, on accepte des questions de compréhension suite à une réponse qui va être fournie soit de la part du promoteur ou des personnes-ressources.

245 Toutes les questions doivent m'être adressées, il ne faut jamais s'adresser directement soit au promoteur ou aux personnes-ressources; c'est la même chose pour les réponses qui vont nous être fournies.

250 Nous pouvons, nous, les membres de la Commission, intervenir aussi pour aller chercher de l'information additionnelle au besoin.

255 La Commission ne tolérera pas aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. La meilleure façon de favoriser les débats sereins est de respecter les règles de procédure du BAPE. Les questions sont permises, mais pas les accusations. Respecter les règles de procédure du BAPE constitue la meilleure façon d'éviter les poursuites en dommages.

260 Quant aux questions qui ne peuvent être répondues lors de la séance en cours, on vous demanderait de nous indiquer, si c'est possible, le moment où vous pourrez nous fournir cette information.

Maintenant, lors des séances qui vont suivre, on va faire l'appel de l'information laissée en suspens, les questions qu'on a posées et qui nécessitaient soit des documents à déposer ou une courte présentation.

265

Dans la mesure du possible, tous les documents déposés vont être rendus disponibles le plus rapidement possible dans les centres de consultation.

270

S'il y a une information ou certains documents demandés sont considérés comme confidentiels par la personne qui doit les déposer, elle doit en faire part à la Commission au moment où celle-ci en fait la demande. Si la Commission le décide, l'information doit lui être remise avec la mention "confidentiel".

275

La Commission fixera une rencontre et entendra les représentations des personnes concernées quant aux allégations de préjudice qui pourrait être encouru. La Commission prendra ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information.

280

Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à cette décision, à la suite de quoi l'information sera rendue publique, en tout ou en partie, ou sera renvoyée à la personne qui la fournit sans que la Commission en tienne compte dans ses travaux.

285

Le participant qui désire déposer un document ou donner une information lors de l'audience publique mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information peut s'adresser au coordonnateur du secrétariat de la Commission qui se chargera de vérifier auprès de la Commission des dispositions à prendre.

290

Nous tenons également à vous indiquer que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté d'une déclaration de service aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir ce questionnaire qui est derrière la salle.

295

Alors il me fait plaisir de vous présenter l'équipe de la Commission! Les analystes sont madame Monique Lajoie et monsieur David Boudreault.

300

La coordonnatrice au secrétariat de la Commission, madame Danielle Dallaire; c'est la porte d'entrée de la Commission parce que nous, on ne peut parler à personne en cours d'audience et en cours d'enquête, c'est inscrit dans notre code déontologie.

Alors si vous avez des questions, de l'information à fournir à la Commission, vous devez toujours passer par l'équipe de la Commission, soit la coordonnatrice ou les analystes, ou encore l'agente d'information, madame Louise Bourdages.

305

Le technicien au son ce soir est monsieur Martin Lajoie et l'organisation technique a été assurée par monsieur Daniel Buisson.

Les transcriptions sont sous la responsabilité de madame Florence Béliveau. Alors comme je vous l'ai dit, tout ce qui est dit est enregistré et vous pourrez lire ce qui a été dit en audience publique.

310

**PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT**

315 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors nous invitons maintenant les requérants à venir présenter les motifs de leur requête.

320

D'abord le Conseil régional de l'environnement.

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

325

Bonsoir! Je suis Geneviève Brisson, je suis vice-présidente au Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord, et je représente aussi l'organisme à la table de concertation organisée par Kruger en vue de l'obtention de leur certification en développement durable.

330

Madame la Présidente, le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord est un organisme de concertation régionale en environnement et en développement durable. Il demande qu'une audience publique soit tenue concernant le projet d'aménagement d'un accès jusqu'à l'île René-Levasseur par Kruger (Scierie Manic) inc.

335

Le Conseil régional s'interroge quant à la portée d'un tel projet sur ses impacts réels. De plus il est évident que nous ne possédons pas assez d'information pour tout saisir du projet global de Kruger et pour l'évaluer adéquatement, surtout au niveau de ses impacts écosystémiques sur le milieu forestier.

340

Après l'examen de l'étude d'impact et une consultation du milieu, le Conseil régional en environnement de la Côte-Nord tient à mentionner les lacunes suivantes dans le document de présentation; ces lacunes, selon nous, justifient une demande d'audience publique!

345

Premièrement, les lacunes au niveau des impacts fauniques. Les références à la faune avienne ne semblent pas provenir de données régionales.

En second lieu, aucun ou peu d'inventaires de la faune locale n'ont été produits ou cités.

Ensuite, les zones de frayères potentiellement affectées par le projet n'ont pas été caractérisées, à notre avis, de façon satisfaisante.

350 Au niveau des impacts sociaux et culturels, l'analyse archéologique du site ne nous paraît pas satisfaisante, pour ce qu'on en connaît. Les impacts du projet ne peuvent donc pas être évalués, à notre avis, de façon satisfaisante.

355 Enfin, de l'avis de plusieurs intervenants gouvernementaux et paragouvernementaux et de groupes environnementaux, le présent projet paraît indissociable d'une analyse globale des impacts des activités connexes à l'aménagement de la rampe d'accès, soit les activités d'exploitation forestière de l'île René-Levasseur.

360 Kruger inc. eux-mêmes incluent d'ailleurs les retombées économiques de ces activités forestières dans leurs études d'impact, notamment en mentionnant la création d'emplois pouvant aller jusqu'à mille deux cents (1200) emplois; je doute que ce soit seulement la création d'une barge qui fasse mille deux cents (1200) emplois et c'est bien, à ce moment-là, toutes les activités forestières qu'ils incluent dans leurs études.

365 Les deux (2) activités paraissent étroitement liées puisque de l'avis même du ministère des Ressources naturelles du Québec, elles entraîneront le transport d'environ deux cent soixante mille mètres cubes (260 000 m³) de bois annuellement, destiné à la Scierie Manic, une division de Kruger.

370 Aussi, le Conseil régional en environnement de la Côte-Nord ne voit pas comment les impacts suivants peuvent être dissociés et ignorés d'une étude sérieuse, soit les impacts écosystémiques, esthétiques et patrimoniaux sur l'ensemble du secteur comprenant également les monts Groulx. Aucun de ces impacts n'a pourtant été abordé dans l'étude de Kruger.

375 Pour toutes ces raisons, le Conseil régional en environnement de la Côte-Nord a transmis une demande d'audience publique pour le projet d'aménagement d'un accès jusqu'à l'île René-Levasseur.

380 Cependant, il est évident que nous reconnaissons la volonté du promoteur de rendre acceptable son utilisation du territoire et dans cette optique, nous tenons à préciser que nous ne rendons pas Kruger inc. responsable de la situation présente. Avant même l'attribution du CAAF, le territoire qui fait l'objet de la présente demande, soit l'île René-Levasseur, aurait dû être soumis à un processus de validation et de caractérisation exhaustive des ressources du milieu.

385 Voilà, je vous remercie!

PAR LA PRÉSIDENTE:

390 Merci.

395

UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

PAR LA PRÉSIDENTE:

400

J'invite maintenant le porte-parole de l'Union québécoise pour la conservation de la nature.

PAR M. SERGE PARÉ:

405

Bonsoir. Je ne lirai pas toute la lettre qui a été adressée au ministre pour la demande d'audience publique.

PAR LA PRÉSIDENTE:

410

Votre nom?

PAR M. SERGE PARÉ:

415

Excusez, Serge Paré. Je suis représentant de l'UQCN, ici.

Je vais lire seulement les points forts de la demande d'audience publique et quelques questions sous-jacentes, à la compagnie et aux ministères. Je sais pas si vous allez me le permettre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

420

À ce moment-ci, oui.

PAR M. SERGE PARÉ:

425

Donc je vous résume!

430

"L'UQCN est en contact avec la compagnie Kruger depuis près d'un an dans un effort d'établir un accord sur un agrandissement de l'aire protégée qui se trouve sur l'île René-Levasseur, aire qui pourrait faire l'objet d'une proposition au gouvernement comme site candidat dans le cadre du processus d'identification de tels sites actuellement en cours.

435

"Les rampes d'accostage dont la construction est proposée par la compagnie Kruger visent à faciliter l'accès à l'île René-Levasseur pour les opérations forestières de la compagnie dans le cadre de son CAAF 93-20.

"L'UQCN considère que la construction prévue va avoir des impacts immédiats et importants sur tout effort visant à des échanges sur l'utilisation éventuelle des ressources de l'île.

440 "Par ailleurs, les connaissances portant sur les forêts situées sur l'île sont imparfaites
mais il semble clair, de l'avis de plusieurs intervenants ayant une certaine expertise dans le
domaine, que l'île recèle des forêts vieilles qui sont exceptionnelles pour la région et même pour
le Québec tout entier.

445 "Le fait de procéder rapidement à l'exploitation de ces forêts, avant que les
connaissances ne permettent l'identification des sites qui doivent être mis à l'abri des opérations
forestières planifiées compromet tout effort en ce sens.

"À ce propos, l'article 1.4 de la Directive pour la construction stipule clairement:

450 "Les renseignements sur les aménagements et projets connexes - donc les coupes
forestières - doivent permettre d'identifier les interactions potentielles et, le cas échéant, leurs
incidences cumulatives, tout en mettant en évidence les principaux impacts des aménagements
de même nature."

455 "Or donc, comme les gens du CRE viennent de dire, mille deux cents (1200) emplois,
c'est pour la coupe forestière. Donc il faut en tenir compte dans l'étude d'impact.

"Dans ce contexte, l'UQCN vous prie de demander au BAPE la tenue d'une audience
publique."

460 Donc, qu'est-ce qui vient avec ça, c'est des questions qui n'ont pas été écrites, j'en ai
quelques-unes au MRN et quelques-unes à Kruger.

PAR LA PRÉSIDENTE:

465 Maintenant, vous comprendrez que vous aurez pas vos réponses tout de suite; ça va
préparer le terrain.

PAR M. SERGE PARÉ:

470 Oui, c'est pour en débattre et pour en réfléchir pour les prochaines étapes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

475 C'est bien.

PAR M. SERGE PARÉ:

480 Lors du processus d'attribution des CAAF, la demande est au MRN, dont celui attribué à
Kruger pour l'île René-Levasseur et les environs, est-ce que le MRN a pris en compte l'intérêt
d'établir un territoire protégé sur l'île représentatif de sa biodiversité et de ses écosystèmes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

485 Prenez de l'eau, ça va aider à prendre en note votre question, aussi.

PAR LA COMMISSAIRE:

490 D'ailleurs, s'il pouvait la répéter!

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que ça a bien été noté? C'est bien.

495 Si vous voulez, allez-y plus doucement, pour que les gens prennent ça en note.

PAR M. SERGE PARÉ:

500 Deuxième question: est-ce que le MRN a demandé des mesures pour atténuer les impacts des coupes sur la biodiversité dans le plan d'aménagement actuel et futur.

505 Troisième: est-ce que le MRN a demandé une sylviculture spéciale pour maintenir les forêts anciennes, comme Kruger pratique déjà à Terre-Neuve; dans le sens de conserver la biodiversité.

Et quatrième: est-ce que le MRN a demandé des coupes partielles dans les forêts unikiennes, afin de maintenir leurs structures.

510 Donc les questions pour le MRN! Et dernièrement, la dernière, pardon, le MRN est actuellement en train de terminer l'identification de nouvelles zones d'aménagement forestier qui auront comme résultat, entre autres, de redéfinir les limites des CAAF actuels. De quelle façon le MRN prévoit-il d'intégrer ce processus à la Stratégie québécoise sur les aires protégées dont des propositions pour les composantes de la Côte-Nord ont été dévoilées en juillet par le MENV, le ministère de l'Environnement, le MRN et la FAPAQ.

515 Y a-t-il un processus de mise en réserve dans le projet d'aires protégées, dans le calcul des possibilités. Les questions au MRN!

520 Maintenant pour Kruger! Dans la Loi sur les forêts, il y a six (6) critères d'aménagement durable; est-ce que ces six (6) critères ont été respectés?

525 Ces critères-là demandent une étude d'impact sur la biodiversité, la protection des sols et de l'eau, sur la santé de la forêt et l'utilisation polyvalente du territoire. Dans le sens que je sais que Kruger veulent avoir des buts, ils ont des buts sur la protection de biodiversité, mais est-ce qu'il y a des études qui ont été faites sur ces sujets.

530

Deuxième! Est-ce que Kruger a fait une analyse de carence. C'est un terme technique. Donc dans les territoires prévus pour les coupes, est-ce que Kruger a une façon de procéder pour assurer une protection adéquate par une zone tampon par exemple de l'éventuelle aire protégée qui va être créée.

535

Et dernière question, est-ce que Kruger a procédé à une analyse de carence pour identifier le ou les territoires qui devraient être protégés et restés exempts d'interventions forestières.

Donc dans l'ensemble, c'est les questions qui appuient notre demande d'audience publique. Je vous remercie.

540

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

545

MOUVEMENT AU COURANT

550

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'invite maintenant le porte-parole du Mouvement Au Courant.

555

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Bonsoir madame la Présidente. Je vais simplement lire la lettre que nous avons adressée à monsieur André Boisclair.

560

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, monsieur Burcombe.

Je vous demanderais de vous identifier.

565

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Excusez! C'est John Burcombe, du Mouvement Au Courant.

"Par la présente, le Mouvement Au Courant demande la tenue d'une audience par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur le projet d'aménagement d'un accès jusqu'à l'île René-Levasseur.

570 "Le Mouvement Au Courant est un groupe de bénévoles formé en 1989, avec deux (2)
grands buts: premièrement, de veiller à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et,
deuxièmement, de promouvoir la participation publique dans les processus décisionnels.

575 "L'intérêt du Mouvement Au Courant dans ce projet s'aligne avec ses interventions
antérieures concernant la gestion des forêts.

"Par lettre en date du 12 février 2002, nous avons déjà exprimé notre insatisfaction avec
l'étude d'impact que votre ministère a jugée acceptable. Nous croyons en effet que l'étude
d'impact du promoteur ne renferme pas les informations exigées par la directive sur son contenu.

580 "Il est inadmissible et illogique que l'étude se limite aux impacts ponctuels à court terme
de la construction et l'opération des deux (2) rampes d'accostage. Le promoteur indique
clairement que le seul objet de ces rampes est de permettre l'exploitation forestière de l'île René-
Levasseur sur une période de cinquante (50) ans.

585 "La relation de cause à effet est indéniable. Sans les rampes, les mille huit cents
kilomètres carrés (1800 km²) d'ancienne forêt boréale vierge ne seraient pas coupés. Il faut
absolument éliminer l'impact de cette exploitation forestière, notamment dans le cadre de la
"Stratégie québécoise sur les aires protégées".

590 "Le caractère exceptionnel de l'île est déjà reconnu par la désignation de plus de vingt
pour cent (20 %) de sa superficie comme réserve écologique, soit le plus haut niveau de
protection possible. Effectivement, la réserve écologique Louis-Babel, la plus grande du
Québec, et je cite, protège des écosystèmes boréaux, montagnards et alpins, ces conditions
595 sont uniques, ces caractéristiques sont uniques. Mais le reste l'île n'a aucune protection depuis
l'enlèvement de l'interdiction de couper sur les îles.

600 "Procéder à l'examen restreint de ce projet en vertu de l'impact actuel serait l'équivalent
de limiter la zone d'étude d'un barrage à ses alentours, en oubliant que ce même barrage
créerait un réservoir.

605 "Afin que l'audience du BAPE puisse permettre d'examiner les vrais enjeux en cause
dans ce dossier, nous vous demandons encore d'exiger le dépôt préalable, par le promoteur, des
informations stipulées dans la Directive et énumérées dans notre lettre précédente jointe à la
présente.

"En attendant toujours une réponse à cette lettre du 12 février, veuillez agréer, monsieur
le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs."

610 Par ailleurs, on n'a toujours pas reçu réponse à cette lettre, et on constate maintenant
qu'on commence à déposer de l'information qu'on a voulu qu'elle soit déposée au préalable,
qu'on ait le temps de la regarder avant le commencement des audiences. Maintenant, on n'aura
pas le temps de le faire, et je crois que c'est pas un très bon début pour la procédure.

Merci.

615

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

620

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

PAR LA PRÉSIDENTE:

625

Alors nous invitons maintenant le porte-parole du promoteur à bien vouloir présenter les membres de son équipe et le projet à l'étude.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

630

Bonsoir madame la Présidente. Mon nom est Jean-François Mérette, je suis directeur général des opérations de sciage pour la compagnie Kruger.

635

Je suis accompagné, à ma gauche, de madame Lisette Roberge qui est directrice à l'aménagement forestier chez Kruger (Scierie Manic); ainsi qu'à ma droite, de monsieur Robert Demers, qui est consultant pour le groupe Procéan.

640

Également, je vais peut-être utiliser certaines personnes en support, monsieur Pierre-André Daoust, qui travaille chez Remorquage RBM, qui est notre consultant en termes de barge; ainsi que monsieur Denis Beaulieu qui est directeur des approvisionnements pour la Côte-Nord, ici dans la région. Et monsieur Sylvain Lacasse, qui travaille pour les Consultants GDG, qui est dans la salle également.

645

Je vous dépose également, suite à votre demande du 5 septembre, différents documents dont notre plan général d'aménagement forestier; notre présentation sur le projet d'accès à l'île René-Levasseur; notre plan quinquennal d'aménagement forestier.

650

Vous nous avez également demandé notre plan annuel d'intervention forestier concernant l'île René-Levasseur. Malheureusement, je peux pas vous le déposer car c'est un document qui, selon les règlements légaux du ministère des Ressources naturelles, doit être déposé le 1^{er} décembre. Ça fait que ce document devra être déposé le 1^{er} décembre 2002, prochain.

655

Ensuite, je vous dépose également le plan et devis de l'assemblage de la barge, une vue verticale et une vue oblique.

Vous nous avez également demandé un plan du réseau routier actuel et projeté menant à la rampe sud. Cette information est incluse dans notre plan quinquennal d'aménagement forestier.

660

Vous nous avez également demandé un certificat d'approbation du réseau routier; cette information est également comprise dans le plan quinquennal d'aménagement forestier.

Et on vous dépose également une carte du plan d'aménagement de l'habitat du caribou qui était manquante à notre annexe A de notre document d'étude d'impact.

665

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

670

Votre présentation maintenant.

PAR Mme LISETTE ROBERGE:

Bonjour tout le monde. Alors ça me fait plaisir de vous faire cette présentation-là qui va vous faire connaître notre projet davantage. Je m'excuse de vous tourner le dos, c'est parce que j'ai besoin de voir ma présentation pour être capable de la faire.

675

Alors voici notre projet d'aménagement d'un accès à l'île René-Levasseur. On va d'abord faire un bref tour d'horizon sur les usines et les approvisionnements de Kruger sur la Côte-Nord. Alors comme vous voyez, ici, vous avez un des territoires d'approvisionnement, un autre ici, celui-là est autour du réservoir Manicouagan, et celui-ci qu'on appelle aire commune 90-30, qui est situé au nord de Forestville.

680

Nos trois (3) scieries sur la Côte-Nord, Scierie Manic installée à Ragueneau; Scierie HCN à Forestville; et Scierie Jacques-Beaulieu à Longue-Rive. Alors ce sont les trois (3) scieries nord-côtières de Kruger qui sont dans la région.

685

On a ici une vue rapprochée de notre territoire d'approvisionnement qui est situé au nord de Manic 5. Comme vous voyez ici, ce territoire-là comprend également l'île René-Levasseur.

690

Quelques statistiques sur cette aire commune là! Le volume annuel total que la compagnie a en approvisionnement est de sept cent soixante-sept mille mètres (767 000 m³) par année; la superficie totale du territoire d'approvisionnement est de quatorze mille neuf cent cinquante-trois kilomètres carrés (14 953 km²).

695

L'île René-Levasseur tant qu'à elle comporte un tiers du volume exploitable, et sa superficie est de mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf kilomètres carrés (1799 km²).

700 Finalement, sur l'île René-Levasseur, il y a une réserve écologique qui existe depuis
plusieurs années, de deux cent trente-cinq kilomètres carrés (235 km²). Il y a également un
projet d'aire protégée de cent quatre-vingt-trois kilomètres carrés (183 km²) qui a été proposé par
le ministère de l'Environnement. Et finalement, on considère qu'il y a environ vingt pour cent
(20 %) de l'île René-Levasseur qui est actuellement protégé.

705 On va vous donner ici une brève explication du marnage, parce que c'est un élément
important de notre projet. Alors vous voyez ici ce qu'on pourrait appeler la limite de la zone de
marnage, ça c'est du côté de l'île René-Levasseur, à l'endroit où on devrait théoriquement
installer notre rampe.

710 Ici, la limite de la zone de marnage, en fait c'est la limite du réservoir, où est-ce que le
déboisement a été fait quand le réservoir a été préparé. Comme vous voyez, ici, c'est la forêt de
l'île René-Levasseur alors qu'ici, c'est une zone plus arbustive qui comprend des bouleaux, des
sapins, des épinettes, qui est installée aussi sur des sols pierreux, sableux, pierreux, des tills.
715 Ce sont des sols qui sont relativement stables, comme vous voyez, avec une végétation
arbustive. Ça vous donne une idée de la qualité des berges de ce côté-là.

 Ça ici, c'est le projet de localisation de la rampe. Il est pas tout à fait à la bonne place,
c'est difficile sur une photo de l'enligner, il est un petit peu plus haut.

720 On va faire un petit résumé rapide des alternatives qui ont été utilisées. D'abord, je vais
vous référer à la carte qu'on a ici à gauche.

 Alors cette carte-là, vous voyez qu'il y a quatre (4) zones qui sont hachurées, alors c'est
725 des endroits où on a regardé pour installer un système de transport; et ces endroits-là, quand
même, c'est pour différents systèmes de transport qui ont été analysés.

 Ça fait que les systèmes qui ont été proposés, je vais vous les nommer ici. Alors on a
d'abord regardé le flottage du bois; on n'a pas regardé ça très, très longtemps parce qu'étant
730 donné les impacts environnementaux et l'ampleur que ça demande de se lancer dans le flottage
aujourd'hui, on n'a pas insisté sur cette alternative-là.

 On a regardé aussi les ponts de glace. Alors on a étudié très sérieusement la possibilité
de travailler avec des ponts de glace. L'inconvénient principal, je dirais, de ce système-là, c'était
735 la durée de la glace, on pouvait compter sur une période avec glace suffisante pour avoir un pont
de deux (2) à trois (3) mois par année, ce qui est insuffisant pour le volume qu'on compte
récolter sur l'île René-Levasseur.

 Finalement, pas finalement mais le transport par barge a été regardé. Quand on parle de
740 transport par barge, c'est transport en vrac des bois sur des barges. Alors ça, ça nécessitait des
barges qui étaient très grosses, avec beaucoup de quais d'embarquement et de débarquement,
alors ça demandait des infrastructures très lourdes et très coûteuses. Alors on a aussi
abandonné cette idée-là.

745 Pour finalement se rallier au transport par camions sur barge, qui est un système qui est plus modeste, je dirais aussi qui a été éprouvé un peu partout. Il y a ce type de transport là un peu partout au Canada. Ça fait qu'on a opté pour celui-là, transport du bois dans des camions, c'est les camions qui sont transportés sur la barge.

750 La localisation du site. Comme j'ai montré tantôt sur la carte, on a regardé l'ensemble des sites, on a retenu des sites en fonction du mode de transport aussi qu'on a choisi.

755 Les critères qui sont analysés quand on recherche à localiser un site pour installer soit une rampe ou un quai, alors ce sont les pentes naturelles. On essaie de trouver des pentes naturelles qui sont le plus en accord avec nos besoins. En l'occurrence, dans notre cas, c'est environ onze pour cent (11 %) de pente.

760 On regarde aussi les vents dominants, parce qu'on sait qu'une barge, un bateau est sensible aux vents, donc il faut regarder un peu pour que nos places d'embarquement et de débarquement soient un petit peu à l'abri des vents.

765 Les accès adéquats. On peut toujours faire des rampes mais il faut nécessairement être capable de s'y rendre, alors il faut être capable de construire des chemins d'accès qui se rendent jusqu'à la rampe.

770 Ensuite, il faut éviter les hauts-fonds; naturellement, il faut pas que notre barge risque de s'échouer sur les hauts-fonds pendant qu'elle effectue son travail.

775 Alors je vais vous retourner à la carte pour les corridors A et A', B et B'. On les voit pas tellement, je vais vous indiquer la zone avec mon petit bidule au laser. Alors là-dessus, pour ceux qui voudront se rapprocher peut-être, vous allez voir qu'il y a eu huit (8) corridors qui ont été étudiés, et puis ces corridors-là, il y a une bathymétrie je dirais fine qui a été faite dessus, c'est-à-dire l'étude des rives et puis des rives même sous l'eau.

780 Je vais revenir, j'ai oublié une explication en parlant de rives sous l'eau, tantôt, que je vais vous faire rapidement. Je parlais de zone de marnage, en fait le marnage, c'est le changement de niveau du réservoir. Le réservoir de Manic 5 a un changement de niveau qui peut aller jusqu'à quinze (15 m) ou vingt mètres (20 m) dans une année; les eaux sont au plus haut au mois de novembre, elles sont au plus bas au mois d'avril. Alors c'est ça qu'on appelle le marnage. Et toutes les berges qui sont affectées par le marnage sont plus ou moins boisées ou dénudées.

785 Les aménagements projetés. Alors on a principalement la construction de deux (2) rampes d'accès. L'aménagement des rampes d'accès étant pour la barge, on a aussi l'aménagement d'une aire d'utilité. Ça, c'est un petit peu en retrait de la zone de marnage, c'est pour stocker du matériel avant de le transporter, pour faciliter certaines manœuvres au niveau du camionnage.

790 On a l'installation de quais flottants qui est prévue. Il y a une erreur ici, c'est trois (3) quais, en réalité, c'est pas deux (2), on va le voir plus loin. Il y a deux (2) quais qui sont à l'usage, des quais flottants, à l'usage de Kruger pour maintenir ses opérations efficaces, c'est-à-dire pour pallier à des cas d'urgence, il y aurait des quais qui seraient aménagés pour permettre l'accostage d'un bateau rapide pour satisfaire certains besoins au niveau des urgences.

795 Et finalement, il y a toute la partie mise en opération d'une barge, qui est importante aussi.

800 Les aménagements connexes. Alors on va installer nécessairement un camp temporaire, on pourrait installer un camp temporaire advenant que notre projet se concrétise, dès qu'on arriverait sur l'île René-Levasseur.

Voici un exemple, c'est une photo d'une rampe d'accès qui existe en Colombie-Britannique. Vous avez aussi la barge. Alors c'est un petit peu ce type d'infrastructure là.

805 Comme vous voyez ici, c'est une rampe d'accès qui est en terre, qui est pas très haute; elle profitait de pentes naturelles qui étaient intéressantes. La barge, c'est une barge qui a à peu près peut-être trente mètres (30 m), vingt-cinq-trente mètres (25 m-30 m) de longueur.

810 Ça ici, c'est sa rampe mobile, alors c'est une rampe qui monte et puis qui descend, qui permet aux véhicules d'embarquer et de débarquer.

815 On est rendu maintenant à vous illustrer les rampes d'accès. Alors c'est une vue je dirais en trois (3) dimensions, mais en deux (2) dimensions de la rive sud, ici, c'est-à-dire sur le continent, ce n'est pas sur l'île. Alors vous voyez la longueur de la rampe ici, c'est toute la zone de marnage. Une rampe, c'est dans la zone de marnage parce que le niveau de l'eau varie, donc on doit toujours retrouver une pente de onze pour cent (11 %) pour permettre l'accostage du bateau.

820 La rampe a douze mètres (12 m) de large. La dénivellation peut être jusqu'à vingt mètres (20 m), elle est de vingt mètres (20 m) ici, parce qu'on est au maximum de la zone de marnage, et au minimum ici. La longueur sur cette rive-là est de cent soixante-cinq mètres (165 m).

825 Du côté de l'île René-Levasseur - excusez, il y a une petite photo, ici, pour vous montrer de quoi la rive a l'air à cet endroit-là. Alors vous voyez, c'est un sol qui est pierreux, sableux, ici avec une pente très régulière. Vous voyez un petit peu la dimension de la zone par rapport à l'hélicoptère, ici.

Ça ici, vous êtes juste en face du corridor retenu advenant que le projet se concrétise.

830 On va tout de suite à la rive nord, c'est celle qui est sur l'île René-Levasseur. Alors c'est sûr qu'elle est de même largeur, avec une dénivellation de vingt mètres (20 m), tout comme

l'autre, et elle est un petit peu plus longue parce qu'à cet endroit-là, le relief étant plus doux, ça prend plus de temps avant de franchir la cote de niveau maximum.

835 On va voir la photo. Vous voyez ici, c'est là où l'hélicoptère est placé, c'est à peu près ici, c'est là que la rampe serait installée. Comme vous voyez, c'est une rive qui ressemble un petit peu à l'autre, la zone de marnage se termine ici. Il y a une végétation arbustive d'aulnes, et puis d'épinettes et de sapins, ici, et un petit peu d'herbe ici. Et ce qui est différent, c'est que vous avez beaucoup d'accumulation de débris du côté de l'île. Donc c'est probablement un endroit où il y a une zone d'accumulation.

840 Les quais flottants! Alors comme j'ai dit tantôt, il y a deux (2) quais flottants qui sont prévus à l'usage de Kruger dans les parages, je dirais, des rampes d'accès, pour parer à certaines éventualités au niveau des urgences. Les quais flottants qu'on voudrait installer seraient un petit peu de cette nature-là, c'est des installations qui sont quand même très simples.

845 Ici, il y a une petite baie qui est environ à un kilomètre du site retenu, et dans cette petite baie-là, il y aurait moyen d'installer un quai pour permettre aux gens d'accéder au réservoir Manic 5. Ça dans le but, finalement, de pas se retrouver avec un problème de sécurité parce qu'éventuellement il y aurait des gens qui voudraient mettre à l'eau sur le réservoir mais utiliser la rampe de Kruger, ce qui pourrait amener des problèmes au niveau de la sécurité.

850 On a ici un autre exemple d'une barge, ça c'est au Nouveau-Brunswick. Comme vous voyez ici, les pentes naturelles de la baie de Fundy sont intéressantes pour ça, alors on a seulement coulé du béton pour permettre aux bateaux d'accoster.

855 Ce qu'il y a d'intéressant dans cette barge-là, c'est qu'il y a un petit bateau, ici, qui lui permet de se déplacer. La photo que vous voyez ici, c'est la même barge, sauf qu'on voit ici l'attache hydraulique du petit bateau. C'est-à-dire que le bateau peut tourner sur cette attache-là et pousser la barge dans l'autre sens; il peut aussi se déplacer de l'autre côté et effectuer les mêmes mouvements, ce qui permet de réagir en fonction des vents dominants. Alors c'est un système qui est intéressant pour nous autres, sur le réservoir Manic 5.

860 Mise en opération de la barge, quelques informations techniques là-dessus. Alors on vise une période d'activité de huit (8) mois par année, c'est-à-dire une période sans gel. La barge serait opérée vingt-quatre (24) heures par jour, cinq (5) jours par semaine, pour le transport, le transport des bois.

870 Le ravitaillement serait fait à l'aide d'un camion-citerne, comme dans l'ensemble de nos opérations.

La capacité de la barge serait deux (2) camions par voyage. La durée d'un voyage aller-retour serait d'environ soixante (60) minutes et demanderait l'assistance de deux (2) opérateurs.

875 Les impacts potentiels et les mesures d'atténuation qui les accompagnent. Alors notre étude d'impact est basée sur une matrice d'impacts qui est utilisée assez couramment dans les études d'impact par Hydro-Québec et le ministère des Transports, je pense; notre consultant pourra me corriger là-dessus.

880 Alors la matrice d'impacts a révélé que les rampes d'accès avaient pas un impact vraiment énorme sur le réservoir Manicouagan. Par contre, il y a certaines choses qui se sont révélées peut-être un peu plus que d'autres, alors une perte potentielle d'habitat, on parle du poisson, particulièrement peut-être le touladi.

885 Alors on est en train de mener une analyse terrain, actuellement, pour déterminer s'il y a vraiment une frayère ou un habitat à touladi ou d'autres poissons à ces endroits-là, pour voir s'il y a lieu d'arriver avec des mesures de compensation, qui pourraient être l'aménagement d'une frayère pour corriger la situation.

890 Modification de la qualité de l'eau. Théoriquement, les opérations comme telles ne modifieraient pas la qualité de l'eau du réservoir. Par contre, il y a toujours des risques de déversement qui peuvent être associés à des interventions. Alors nos mesures d'atténuation là-dessus, c'est que, bon, en cas de déversement, il y a des procédures d'urgence qui vont être prévues, vérifiées et assurées. Il va y avoir des suivis qui vont être faits là-dessus.

895 Pendant la construction, pendant je dirais la préparation du projet, advenant qu'il se réalise, et par la suite aussi, pendant l'opération, alors toute l'entreprise de transport maritime serait donnée à contrat, mais la compagnie Kruger se réserverait le droit de faire une vérification et d'avoir une procédure reliée à son système de certification ISO qui permettrait de s'assurer que toutes les précautions sont prises pour parer à tout déversement.

900 D'autre part, sédiments, il pourrait y avoir risque de sédimentation. Alors la rampe est une infrastructure qui est prévue d'être construite pour limiter au maximum la sédimentation, c'est-à-dire qu'il y a des toiles géotextiles qui sont installées, ensuite il y a des ourlets de part et d'autre de la rampe qui vont permettre de maintenir en place les matériaux les plus fins. Le matériel de surface aura à peu près quatre pouces (4 po) de diamètre, ce qui réduit encore l'effet de sédimentation.

910 Augmentation du bruit. Alors en amenant les activités dans ce secteur-là, on va nécessairement créer une augmentation du bruit par rapport à l'usage qui en est fait actuellement. Par contre, on va vous montrer une petite cartographie, ici, qui montre un peu qu'est-ce qu'il y a autour de la traverse. Alors ça, c'est des camps de chasse et de pêche qui sont situés dans ce secteur-là, il y en a quelques-uns. Les gens utilisent ces camps-là deux-trois (2-3) semaines par année, pour aller à la chasse et à la pêche.

915 Comme vous voyez, dans la zone immédiate du réservoir, il y a pas d'installation. Ici, je dirais, il y a sûrement deux kilomètres (2 km) avant de retrouver une première installation.

920

Modification de la qualité du paysage. Alors on affecte aussi, en amenant les infrastructures, on affecte nécessairement le paysage. Il y aurait une barge à l'endroit où il y en avait pas avant, c'est sûr que ça affecte le paysage. Par contre, on essaie d'utiliser des matériaux sur place, et puis d'utiliser des pentes favorables qui vont nous permettre de diminuer la grosseur des infrastructures.

925

Qu'est-ce qu'on a de positif du côté de notre projet, qui a ressorti dans la matrice d'impacts, l'ajout d'un accès au réservoir, et je dirais même un ajout qui est sécuritaire. Disons que dans cette partie du réservoir, la population disposait pas d'un accès réel au réservoir, pour d'autres utilisations. Alors en organisant une route qui va être faite de façon sécuritaire, sur laquelle il va y avoir de la signalisation, où il va y avoir aussi des moyens pour pallier à des situations d'urgence, on considère que c'est une amélioration pour le milieu.

930

Et comme je viens de le dire, au niveau de la sécurité publique, le fait que Kruger dispose de procédures d'urgence, d'un système de communication et d'un processus de suivi environnemental, c'est un plus de ce côté-là.

935

Les retombées économiques. Eh bien, l'installation, je dirais l'installation et l'opération de la barge cinq (5) jours par semaine, vingt-quatre (24) heures par jour, devraient créer entre cinq (5) et dix (10) emplois.

940

Calendrier de réalisation. Advenant que notre projet se réalise, on envisagerait de commencer les travaux vers le mois d'avril 2003, pour aménager les accès. La construction des infrastructures pourrait se dérouler de juin à octobre, y compris l'installation d'un camp temporaire. Et finalement, les interventions forestières pourraient débiter vers le mois de septembre jusqu'au mois de novembre, au moment où la glace commence à prendre.

945

En conclusion, je termine en signalant que notre étude d'impact qu'on a menée révèle des impacts environnementaux qui sont apparus assez négligeables, surtout étant donné le périmètre et la dimension du réservoir.

950

Les mesures d'atténuation appropriées, des mesures d'atténuation appropriées ont été proposées et la compagnie entend ne pas proposer encore des mesures d'atténuation pour les impacts qui risqueraient d'avoir lieu sur le pourtour du réservoir.

Merci de votre attention.

955

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors merci.

960

Nous prenons dès maintenant une pause de quinze (15) minutes. Je vous rappelle que le registre est maintenant ouvert. À tout à l'heure!

965

970

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

975

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
GENEVIÈVE BRISSON**

PAR LA PRÉSIDENTE:

980

On invite monsieur Yvan Blouin, s'il vous plaît.

PAR M. YAN BLOUIN:

985

Excusez-moi, je m'appelle Yan Blouin. Je croyais que l'enregistrement, c'était pour les prochaines audiences, c'était juste pour manifester ma présence.

PAR LA PRÉSIDENTE:

990

D'accord, merci.

J'invite madame Geneviève Brisson, s'il vous plaît.

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

995

Oui, madame la Présidente. J'aimerais avoir des précisions sur comment - bon, je sais qu'une analyse archéologique, habituellement, je crois que ça fait partie des études d'impact - j'aimerais savoir comment cette analyse-là a été faite et les résultats qui en sont ressortis.

1000

J'aimerais savoir si cette analyse-là, aussi, comportait une dimension culturelle, donc pas seulement les artefacts matériels mais aussi l'utilisation du territoire et le sens du territoire, culturellement parlant, donc pour les humains.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1005

C'est bien. Alors on va d'abord adresser la question à Kruger, et on va demander au ministère de l'Environnement de compléter l'information.

D'abord Kruger.

1010

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

Madame la Présidente, je vais passer la question à monsieur Demers, consultant dans le dossier.

1015

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien.

PAR M. ROBERT DEMERS:

1020 Voilà, c'est qu'au niveau archéologie, il y a un ensemble de facteurs qui ont été considérés dans le cadre de cette étude dont premièrement, il y a eu quand même une photo interprétation qui a été faite pour déterminer des sites qui pouvaient s'avérer potentiels.

1025 Il faut penser à une chose, c'est que dans le cas de notre projet ou du projet de Kruger c'est-à-dire, c'est qu'au niveau du réservoir Manic 5, il a pas toujours été comme ça, le réservoir Manic 5. Auparavant, c'était simplement que des rivières et des élargissements de rivières.

1030 Donc les rives actuelles du réservoir Manic 5, elles sont très loin de ce qu'elles étaient historiquement ou antérieurement, ce qui fait qu'on se retrouve à plusieurs mètres, plusieurs centaines de mètres à l'intérieur des terres. Donc dans ce sens-là, ça fait en sorte que le volet archéologique s'est avéré beaucoup moins intéressant.

1035 Et cet élément-là était discuté aussi avec le ministère de la Culture, et le ministère de la Culture a abondé dans le même sens.

Autre point je pense qu'il ne faut pas négliger sur l'aspect archéologique, c'est qu'il faut penser que le projet comme tel consiste à travailler en remblai; on ne travaille pas en déblai, donc on creuse pas, il y a pas de risque d'aller chercher, du côté archéologique, une problématique particulière. Donc en remblai, on superpose au terrain naturel des matériaux. 1040 Donc à ce moment-là, il y a aucun effet au niveau archéologique comme tel.

Sur l'aspect culturel, on a été quand même en relation avec le Conseil de bande, on a discuté avec eux pour voir quels pouvaient être les point importants.

1045 Mais tout comme cet aspect-là, il faut toujours penser que les rives actuelles du barrage Manic 5, pas le barrage, du réservoir Manic 5, elles sont très loin de ce qu'elles étaient naturellement. C'est pas comme un projet normal où on va aller construire sur le bord d'un plan d'eau qui existe depuis très longtemps, au point de vue historique.

1050 **PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:**

Si je comprends bien, au niveau des remblais, est-ce que vous avez ce qu'on appelle des bancs d'emprunt pour créer ces remblais-là, ou c'est des matériaux qui ne proviennent pas du tout du sol?

1055 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors je vous transmets la question.

1060

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

Monsieur Demers, vous continuez.

1065

PAR M. ROBERT DEMERS:

Oui, je vais continuer.

1070

Effectivement, ça prend des matériaux de remblai, parce que lorsqu'on va en remblai, ce que je vous ai expliqué tantôt, la couche de matériel granulaire qu'on vient placer pour construire la rampe comme telle, il faut les prendre en quelque part. Où est-ce qu'on les prend, ils seraient pris à l'intérieur de zones de travaux qui sont reliés à la route d'accès. Route d'accès, ça suppose à un moment donné qu'à certains endroits, il peut y avoir des déblais; ces déblais-là, on s'en sert pour ça.

1075

Donc double gain environnemental, si vous voulez, parce qu'on n'a pas besoin d'entreposer ces matériaux-là ailleurs, on les utilise pour la rampe, et c'est des matériaux qui sont propres, c'est du roc.

1080

Comme madame Roberge vous a expliqué tantôt, c'est que la granulométrie de ces matériaux-là est quand même très grossière. On parle, au niveau de la surface de roulement, d'une granulométrie qui peut être aux environs du quatre (4 po) à cinq pouces (5 po). Donc c'est du matériel qui est grossier.

1085

PAR LA PRÉSIDENTE:

Avant de continuer, je vous rappelle que les questions me sont adressées.

1090

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

Je m'excuse!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1095

Il y a pas de problème.

Maintenant, on va aller voir quand même du côté du ministère de l'Environnement et de monsieur St-Onge, aussi, s'il y a de l'information additionnelle à fournir.

1100

Alors monsieur Michon.

1105

PAR M. PIERRE MICHON:

1110 Oui, pour le ministère de l'Environnement, dans le cadre de la recevabilité, on avait posé des questions sur la suggestion du ministère de la Culture et des Communications, on avait demandé qu'il y ait une étude professionnelle au niveau de l'archéologie.

1115 Considérant évidemment l'ampleur du projet, l'ampleur du remblai dans le secteur, on a plutôt demandé au consultant, au promoteur, de bien justifier pourquoi il considère que le potentiel archéologique est plutôt faible dans le secteur. Et puis sur la réponse qu'il nous a fournie, on a jugé que l'étude était satisfaisante.

1120 Je rappelle qu'effectivement, on est dans un secteur à marnage, donc l'utilisation au niveau des autochtones se fait beaucoup, du moins anciennement se faisait sur les rives, alors que la rive a été passablement modifiée dans le secteur du réservoir, dans le sens que finalement, la rive, anciennement, était beaucoup plus basse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1125 Monsieur St-Onge.

PAR M. MARC ST-ONGE:

1130 Effectivement, je peux confirmer ce que les deux (2) personnes précédentes viennent de dire. On a fait des consultations dans la communauté avec les maîtres de trappe pour les lots de piégeage, et les gens nous ont indiqué les différents endroits qui étaient utilisés auparavant, avant la création du barrage, et la plupart des sites de campement sont maintenant sous l'eau.

1135 Et on vient de procéder à une étude, actuellement, pour la rivière Betsiamites, en aval du réservoir Pipmuacan, donc au nord, qui est à une latitude parallèle au réservoir Manicouagan, et puis les archéologues nous disent qu'à l'intérieur d'une bande d'environ cinquante mètres (50 m) des cours d'eau actuels, on a des chances de trouver à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) les sites à potentiel archéologique. Donc en regardant la largeur du bassin, la plupart des sites sont inondés.

1140 Sinon, principalement, c'est les grands axes de circulation dans le territoire, la rivière Mouchalagane, Manicouagan, la rivière Racine de Bouleau et autres qui sont dans le haut du réservoir. Ces parties-là aussi, malheureusement, ont été inondées.

1145 Il y a un seul site, à notre connaissance, qui existe, qui est en bas du barrage Manic 5, c'est un ancien portage avec des sépultures des gens de la communauté.

Dernière information, il y a un trappeur qui nous dit qu'il y aurait une sépulture au lac Observation je crois, qui est sur l'île René-Levasseur. Les agents territoriaux y ont été pour essayer de l'identifier visuellement, mais ils ont pas réussi à replacer cette sépulture-là. Donc on

1150 espère retourner sur l'île ultérieurement, pour être capable, probablement avec le trappeur, une personne âgée, pour être capable de retracer ce site-là.

PAR LA COMMISSAIRE:

1155 C'est hypothétique, mais dans l'éventualité que cela s'avère, sur l'île René-Levasseur, probablement sur un lieu où présentement vous projetez de faire de l'exploitation, qu'est-ce que vous feriez?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

1160 Madame la Présidente, je vais passer la parole à madame Roberge, qui est notre spécialiste en aménagement forestier.

PAR Mme LISETTE ROBERGE:

1165 OK. Au niveau de la protection je dirais du patrimoine culturel, on est en contact régulièrement avec les gens de la communauté de Betsiamites, via notre table de concertation. Donc on a des contacts assez fréquents. On est attentif à toutes les demandes qu'ils nous font concernant la protection du patrimoine, et puis advenant qu'il y ait des sites comme ça qui soient
1170 identifiés, très certainement qu'on va participer à la protection de ces sites-là.

Je peux même vous dire que j'ai eu un téléphone aujourd'hui de quelqu'un de Betsiamites, à qui on avait rapporté des sépultures qu'on a trouvées nous-mêmes, et puis on va se faire un plaisir de protéger ces sites-là.

1175

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

Et une seconde question.

1180 Bon, j'aimerais savoir si l'île René-Levasseur est présentement incluse dans les négociations autochtones, et advenant la réalisation de ces négociations-là, qu'est-ce qui va arriver avec finalement les installations de la barge et les activités de coupe forestière.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

1185 À cette question, madame la Présidente, c'est assez difficile pour moi de répondre, de répondre pour nous à cette question-là, on n'est pas au courant des négociations qu'il y a entre le gouvernement et les différentes négociations autochtones au Québec.

1190 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Peut-être que monsieur St-Onge pourrait répondre.

PAR M. MARC ST-ONGE:

1195

C'est un dossier qui est complexe, je vais essayer de résumer, mais si les gens ont besoin de plus d'information, il y a un projet d'entente de principe qui est disponible sur Internet, au site du Secrétariat aux affaires autochtones, le site du ministère des Affaires indiennes et le site de la Piste amérindienne, www.autochtones.com. Donc l'entente de principe est là, avec les cartes.

1200

Essentiellement, le territoire de l'aire commune de Kruger est inclus en entier dans le territoire ancestral de la Bande de Betsiamites qu'on appelle le Nitassinan, et il y a un régime territorial qui a été développé dans le cadre de ces négociations-là, qui comporte des terres en pleine propriété dont la réserve et des agrandissements, des sites patrimoniaux qui sont les rivières principalement ou sites de sépulture, ou anciens postes de traite.

1205

Pour ces sites-là, ceux qui touchent à l'aire commune de Kruger, il y a la rivière Hart jaune et le petit lac Manicouagan, qui sont au nord-est de l'île. Il y a également une autre affectation territoriale, qui sont des parcs de conservation, et il y a les monts Groulx qui sont à l'est de l'île René-Levasseur et qui touchent en partie à l'aire commune de Kruger et une autre aire commune.

1210

Donc essentiellement, c'est ça. Sinon, en matière de gestion des ressources naturelles, ce qui est dans l'entente, c'est un principe de participation des futurs gouvernements autochtones aux mécanismes de gestion du gouvernement du Québec ou du fédéral, dépendamment du domaine de compétence, notamment en matière de forêt, mine, patrimoine, etc.

1215

Donc c'est des mécanismes de consultation particuliers, de participation des gouvernements en aval des processus. Le détail est dans les ententes.

1220

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

J'aimerais savoir donc si présentement, la gestion, comme ces négociations-là sont présentement en cours et finalement sont près d'achever, en tout cas on l'espère, est-ce que Kruger a prévu des moyens justement d'inclure ces nouvelles dimensions de gestion du territoire à leurs interventions.

1225

PAR LA PRÉSIDENTE:

1230

C'est bien.

Mais avant que Kruger réponde, je demanderais à monsieur St-Onge si, à votre connaissance, par rapport aux négociations, est-ce que ça pourrait impliquer des modifications de gestion significative par rapport au projet à l'étude et évidemment, à ce que ça amène, à une ouverture plus grande sur l'île René-Levasseur?

1235

PAR M. MARC ST-ONGE:

1240

Je dirais, en matière de gestion forestière, ça ne touchera pas seulement que l'aire commune de Kruger mais l'ensemble du territoire ancestral de la communauté où il va y avoir des mécanismes particuliers qui vont être mis en place, où les bandes autochtones vont pouvoir...

1245

Bon, premièrement, il y a eu le changement de la Loi sur les forêts qui permet différentes modalités particulières pour les communautés autochtones, en matière de participation à l'élaboration des plans généraux, développement de mesures d'harmonisation, de normes particulières au-delà du RNI, donc dans le cadre de la Loi sur les forêts qui existe, qui permet cette participation-là des communautés autochtones.

1250

Mais dans le cadre des négociations, il va y avoir des éléments qui vont se rajouter, entre autres d'identifier au niveau du plan général le contenu autochtone, que les plans généraux d'aménagement forestier devront comporter; la possibilité d'avoir des normes différentes du RNI, les normes d'intervention en milieu forestier. Possiblement des mesures de compensation pour les atteintes à la pratique des activités traditionnelles.

1255

Donc en gros, le contenu en matière de gestion forestière, donc que ce soit pour l'aire commune de Kruger ou l'ensemble des industriels forestiers, c'est le même régime qui va s'appliquer.

1260

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Mérette.

1265

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

Oui, madame la Présidente. J'ajouterai seulement deux (2) points.

1270

Actuellement, il y a pas de mesures qui sont prévues, parce qu'on connaît pas les résultats de l'entente finale.

1275

Par contre, j'ajouterais que le Conseil de bande de Betsiamites est représenté sur notre table de concertation, et puis à ce moment-là, ils vont nous informer, via notre table de concertation, des différentes ententes qui ont été finalisées entre le gouvernement et le Conseil de bande. Et puis on va travailler de concert, comme on travaille avec l'ensemble des autres utilisateurs du territoire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1280

Et votre table de concertation, c'est une table permanente?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

1285 Oui, c'est une table permanente, c'est une table qui a été mise en place il y a deux (2) ans, qui regroupe l'ensemble des utilisateurs du territoire.

Ça regroupe l'ensemble des ZEC, pourvoyeurs, associations chasse et pêche, les autochtones, les différents ministères concernés sont aussi présents sur cette table-là.

1290

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et comment assurez-vous l'information à l'ensemble de la population, suite aux discussions ou aux décisions que vous prenez autour de cette table?

1295

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

1300 Il y a un compte rendu, présentement, qui est diffusé à travers les membres de la table de concertation; ces membres-là représentent chacun un organisme, ils sont responsables de diffuser cette information-là à leur organisme.

Il y a pas de diffusion comme telle au niveau public.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1305

Est-ce que c'est quelque chose que vous pourriez envisager, une diffusion publique?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

1310 Il y a différentes discussions qui ont eu lieu dans cette table-là, il y a peut-être certaines discussions qui sont de nature confidentielle. Par contre, il y a certaines étapes qu'il y a pas de problème à divulguer. On est très ouvert à ça, il y a pas de problème.

1315 De toute façon, pour nous, c'est une de nos valeurs fondamentales, c'est-à-dire de tenir compte des préoccupations des gens du milieu.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1320 Est-ce que vous pourriez amener à la table justement de concertation cette question-là d'information du public, à la suite des décisions que vous prenez, pour assurer une bonne diffusion publique?

Je vous demanderai pas de répondre immédiatement, vous pourriez en parler et revenir lorsque vous aurez parlé avec vos gens autour de la table.

1325

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

1330 Effectivement, madame la Présidente, je peux pas vous répondre immédiatement, parce qu'il faut soumettre cette idée-là à l'ensemble de nos membres de notre table de concertation.

Et puis on pourrait effectivement vous revenir sur le sujet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1335

Alors vous allez soumettre cette idée-là à la table?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

1340

Oui, à notre prochaine rencontre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1345

C'est bien.

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

Je vous remercie.

1350

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va? Merci.

1355

SERGE PARÉ

PAR LA PRÉSIDENTE:

1360

J'invite maintenant monsieur Serge Paré.

PAR M. SERGE PARÉ:

1365

J'ai des questions pour le ministère de l'Environnement et MRN.

Tantôt, j'ai parlé d'analyse de carence, est-ce que le ministère de l'Environnement a une analyse de carence, et si oui, pourquoi il la rend pas publique.

1370

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pouvez-vous expliquer, pour que tout le monde comprenne bien, ce que ça signifie une analyse de carence?

1375

PAR M. SERGE PARÉ:

OK, c'est pas dans mon domaine, c'est une chose de foresterie.

1380

Si je me trompe pas, il y a des ingénieurs forestiers qui pourront me reprendre ici, OK, une analyse de carence, comme j'ai pu comprendre, OK, c'est comme dans les opérations, s'il y a des manquements ou des choses qui vont à l'encontre de certaines façons de faire, c'est à peu près ça ou bien donc je suis à côté de la "track"? Excusez, il faut que je vous parle à vous.

1385

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. De toute façon, il y a des experts de ce côté-ci, ils vont sûrement nous faire la vulgarisation tout à l'heure.

1390

Alors si je comprends bien votre question, c'est que vous voulez savoir si, finalement, tout est conforme?

PAR M. SERGE PARÉ:

1395

Oui, c'est ça. Parce que j'ai, de par mes informateurs, peut-être que le MENV avait fait des analyses de carence qu'elle aurait pas rendu publiques. Ça fait que c'est pour savoir ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1400

D'accord. On va voir comment ça se passe de ce côté-là.

PAR M. SERGE PARÉ:

Mon autre question...

1405

PAR LA PRÉSIDENTE:

On va commencer par une, parce que ça peut nous amener à des sous-questions.

1410

Il y a monsieur Michon, mais il y a aussi monsieur Deschênes qui pourraient peut-être compléter; les deux (2), là.

1415 **PAR M. PIERRE MICHON:**

Au niveau gouvernemental, l'exploitation forestière est régie par la Loi sur les forêts. Alors je laisserais la parole à mon collègue du MRN.

1420 **PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:**

Monsieur Michon est bien gentil, madame.

1425 Par contre, l'analyse de carence, pour moi, est une chose que je peux mettre un point d'interrogation, j'ai de la misère à cerner également ce que vous appelez "analyse de carence". À des manquements au fait qu'on opère sur l'île, le fait d'opérer sur l'île a des conséquences négatives et quels sont les éléments pour corriger ces effets négatifs?

Je le sais pas, là, je repose la question.

1430

PAR LA PRÉSIDENTE:

1435 Ce que je comprends, c'est que ça pourrait être une sorte de suivi, finalement, comme on fait pour le suivi environnemental, mais ce serait un suivi pour la pratique forestière. Est-ce que c'est bien ça?

PAR M. SERGE PARÉ:

1440 Entre autres. Il faut dire que c'est notre conseiller forestier à l'UQCN qui m'a expliqué ça l'autre jour, je suis pas forestier. Mais il m'avait demandé de poser cette question-là clairement, en expliquant c'était quoi l'analyse de carence, voir si ça existait déjà au niveau des ministères.

Donc là, je pourrai me renseigner auprès...

1445 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Il y a quelqu'un, ici, qui vient en aide, là.

Monsieur Michon.

1450

PAR M. PIERRE MICHON:

Oui, monsieur Beauchêne, de la Direction du patrimoine écologique, me fait signe qu'il aurait peut-être des éléments de réponse.

1455

PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:

1460

Madame la Présidente, lorsqu'on fait référence aux analyses de carence, de façon générale, c'est une méthodologie qui est utilisée dans le cadre de la sélection des sites pour fins d'aires protégées.

1465

Le concept est assez simple, c'est de faire d'abord le bilan de ce qui est actuellement protégé, soit en termes de parcs, en termes de réserves écologiques, et de comparer ces éléments protégés à ce qui nous manque pour compléter la représentation écologique à travers un réseau.

1470

Donc, faire image très, très, très simple, c'est une soustraction de ce que nous avons, de ce que l'on veut protéger, et de ce qu'il faudrait protéger pour compléter le réseau.

1475

Ces analyses-là ont été effectuées effectivement dans le cadre de la Stratégie sur les aires protégées, dans le cadre de la sélection des sites et bon, évidemment, l'analyse de carence s'est appliquée dans le cadre de la sélection des futures aires protégées du réseau des aires protégées du Québec, et ne s'applique pas au processus d'aménagement forestier ou autres.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1480

Monsieur Beauchêne, est-ce que dans la zone qui nous intéresse, est-ce qu'il y a ce type de zone là qui pourrait être intéressant, justement?

PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:

1485

Dans le cadre des travaux que nous avons menés conjointement avec le MRN et la Société de la faune et des parcs, pour l'identification des sites, des futurs sites d'aires protégées, nous avons effectué une analyse de carence à travers un cadre de référence qui est le cadre écologique de référence du ministère de l'Environnement. Vous pouvez avoir tous les renseignements nécessaires sur le site Internet du ministère.

1490

Donc le cadre de référence, si vous voulez, divisait le Québec en treize (13) grandes régions, et l'île René-Levasseur fait partie de la province naturelle du Québec que l'on nomme les Laurentides centrales.

1495

Donc c'est un immense territoire, qui fait cent vingt mille kilomètres carrés (120 000 km²) environ, et l'analyse de carence a porté sur l'ensemble de ce territoire-là.

1500

Maintenant, comme l'île René-Levasseur revêt des caractéristiques écologiques très intéressantes et très particulières, notamment en termes géologiques, donc il y a une particularité très rare au Québec, l'île René-Levasseur, c'est un impact météoritique, il y en a pas

1505 beaucoup comme ça des impacts de ce niveau-là au Québec, donc les analyses ont porté sur un territoire beaucoup plus grand que simplement l'île René-Levasseur. Notre territoire de référence était l'ensemble du Québec, et la province D, et non pas seulement l'île René-Levasseur.

PAR LA COMMISSAIRE:

1510 Peut-être pourriez-vous préciser, quand vous nous cernez le territoire province D, qu'est-ce que c'est exactement? Qu'est-ce que ça signifie?

PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:

1515 J'ai une présentation sur support CD-ROM, si on peut la mettre sur un ordinateur, je pourrais tout vous montrer ça. L'image vaut mille (1000) mots!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1520 Ça vaut peut-être la peine de le faire. Ça vous prend combien de temps?

PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:

Le temps de mettre ça dans l'ordinateur et de projeter ça.

1525 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

1530 Est-ce que votre autre question porte sur ça aussi? On pourrait peut-être, le temps de préparer la présentation...

PAR M. SERGE PARÉ:

1535 Mon autre question porte sur l'analyse de carence comme telle. C'est aussi au MRN. Dans le temps qu'ils peuvent présenter ça, je pourrais demander ma question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui.

1540

PAR M. SERGE PARÉ:

1545 C'est qu'il y a beaucoup de choses qui se brassent, si vous me permettez, présentement en foresterie, il y a les nouvelles zones d'aménagement, il y a les limites nordiques, il y a aussi autour du réservoir Manic 5 des zones à feux récurrents et puis, bien sûr, les aires protégées.

Est-ce que le ministère va tenter d'arrimer tout ça ensemble dans l'avenir, dans l'établissement des CAAF et de ces zones-là aux compagnies forestières.

1550 **PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:**

Madame la Présidente, la réponse est oui à cette question. Alors effectivement, le ministère tient compte de tout projet ou projet à venir, naturellement ceux déjà en place, qui proviennent du ministère de la Faune ou ministère de l'Environnement, dans les projets ou dans
1555 les ajouts, ou dans les annexes aux contrats, aux CAAF, contrats d'aménagement forestier.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Allez-y!

1560

PAR M. SERGE PARÉ:

Sous-question! Quand vous avez donné le CAAF à Kruger, vous saviez déjà qu'il y avait une zone de feux récurrents à l'ouest du réservoir.

1565

Donc pourquoi leur avoir donné, tout en sachant qu'ils pouvaient pas exploiter là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors la question m'est adressée.

1570

PAR M. SERGE PARÉ:

Excusez-moi!

1575

PAR LA PRÉSIDENTE:

Il y a pas de problème.

1580

D'abord, on va entendre la présentation, préparez votre réponse, mais est-ce qu'on a une carte qui nous illustrerait où sont ces feux récurrents? Vous pourriez la chercher après, vous en avez une?

PAR Mme LISETTE ROBERGE:

1585

Elle est affichée après le mur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1590 C'est bien, on va pouvoir voir, c'est bien.
Alors on vous entend, monsieur Beauchêne.

PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:

1595 Donc on reconnaît bien le Québec, on situe l'île René-Levasseur qui est juste ici.

Les subdivisions que vous voyez sont libellées de A jusqu'à la lettre K, jusqu'à la lettre L, ce sont les provinces naturelles du cadre écologique de référence du ministère de l'Environnement.

1600 Le cadre écologique de référence est un outil de connaissance et de cartographie des écosystèmes du Québec.

1605 Ce niveau de découpage constitue le niveau le plus général de découpage pour l'ensemble du Québec.

Ce que ça nous montre, ce que délimite chacune des limites, en fait, ce sont des grands ensembles naturels qui ont des caractéristiques géologiques, géomorphologiques, climatiques, forestières, hydrologiques, relativement semblables.

1610 À l'intérieur des travaux qui sont menés actuellement dans la Stratégie des aires protégées du Québec, le plan de match, pour utiliser l'expression, on travaille province naturelle par province naturelle.

1615 Le 5 juillet dernier, messieurs Boisclair, Gendron et Legendre annonçaient une série de sites qui ont été mis en réserve pour la province naturelle de Basse-Côte-Nord, la province naturelle E, et trois (3) sites ont été identifiés à l'intérieur de la province naturelle D. Il s'agit d'une portion de l'île René-Levasseur, qui est tout de suite attenante à la réserve écologique déjà protégée, il y a les monts Groulx et il y a un autre site au lac Gensart, qui est complètement au nord.

1620 Quand on parle d'analyse de carence, pour revenir à la question initiale de l'intervenant, c'est que l'analyse de carence porte sur chacune des provinces naturelles, les unes après les autres. Donc l'analyse de carence, on fait d'abord quel est le portrait de toute la diversité écologique de ce grand territoire-là qui, je vous le rappelle, fait environ cent vingt mille kilomètres carrés (120 000 km²), et là, les objectifs gouvernementaux, pour la Stratégie sur les aires protégées, c'est d'avoir un réseau qui couvre huit pour cent (8 %) de l'ensemble du territoire du Québec, et un réseau qui est représentatif de la diversité biologique du Québec.

1630 Ce que ça veut dire, c'est qu'au total, en 2005, puisque c'est l'objectif qui nous a été fixé par le gouvernement, c'est d'avoir créé, d'avoir choisi sur le territoire des morceaux, des portions de territoire qui vont nous permettre d'atteindre ces objectifs-là.

1635 Donc on fait d'abord le portrait de la diversité écologique de la province D. On regarde ce qui est actuellement protégé en termes de protection, donc il y a le parc Saguenay-Saint-Laurent, le parc des monts Valin qui est sur ce territoire-là, et quelques réserves écologiques qui sont situées ici également. Il y avait déjà la réserve écologique du mont Babel.

1640 Donc lorsque l'on soustrait ce que l'on veut protéger et ce qui est actuellement protégé, nous avons l'analyse de carence. On a donc une idée des éléments manquants dans notre réseau pour avoir un réseau le plus représentatif de la diversité biologique.

Donc c'est à l'aide notamment de ces outils-là qu'on fait les analyses de carence.

1645 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Votre objectif, est-ce que c'est d'avoir à peu près huit pour cent (8 %) par rapport à chaque unité?

1650 **PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:**

1655 On peut l'interpréter comme ça, effectivement. Lorsqu'on dit huit pour cent (8 %) du Québec représentatif de la diversité biologique, on peut donc pas se contenter de prendre huit pour cent (8 %) complètement situé au nord. On doit avoir des échantillons de toutes les portions de territoire, autant au nord qu'au sud, à l'est qu'à l'ouest, en milieu marin, estuarien et tout.

1660 Donc théoriquement, effectivement, on peut dire qu'on cherche à avoir huit pour cent (8 %) de chacune de nos provinces naturelles.

1665 On sait qu'il y a des territoires où ça va être plus difficile que d'autres, parce qu'il y a plusieurs droits consentis, il y a des contraintes sur le territoire. Mais effectivement, théoriquement, on peut viser à avoir huit pour cent (8 %) de chacune de nos provinces naturelles.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1670 Et cette objectif gouvernemental a été fixé par rapport à d'autres objectifs qui sont présentés, qui sont établis ailleurs dans le monde?

PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:

Bon, la décision gouvernementale, c'est une décision qui a été prise en juin 2000.

1675 Donc à l'intérieur des orientations gouvernementales que nous avons reçues, le chiffre de huit pour cent (8 %) était notamment pour rejoindre la moyenne mondiale aux alentours de la fin des années quatre-vingt-dix, 1996 pour être plus précis.

1680 Et le huit pour cent (8 %), il fallait le voir, il a été également fixé comme étant un objectif envisageable, dans la mesure où nous avons quatre (4) ans pour tripler le réseau d'aires protégées.

1685 Sachant qu'en moyenne l'établissement d'un parc prend sept (7) ans, donc il y avait une question je dirais de raisonabilité dans le chiffre de huit pour cent (8 %).

Maintenant, le Conseil des ministres a également donné comme objectif, en 2005, de revoir quelle était la performance du réseau des aires protégées qui aurait été établi d'ici 2005. Et encore là, de combler les carences pour les éléments qui pourraient nous manquer à l'intérieur du réseau d'aires protégées.

1690

PAR LA COMMISSAIRE:

1695 On pourra peut-être y revenir mais quand vous arrivez, vous avez fait mention qu'il y a certains endroits où il y a des droits. Quand vous vous retrouvez par exemple dans le cas où il y a des CAAF, il y a des certificats d'aménagement et d'approvisionnement qui ont été donnés, comment vous négociez ça?

1700 Est-ce que ça se fait de longue date, tant pour ceux qui sont déjà annoncés que pour ceux qui sont présentement en négociation probablement ailleurs.

1700

PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:

1705 Donc au sujet, bon, comment se fait le travail, en fait c'est une équipe qui est interministérielle, il y a des représentants du MRN, il y a mon collègue Pierre Marineau qui est là, de la Direction de la conservation au ministère des Ressources naturelles. Il y a également les représentants de la FAPAQ qui sont là.

1710 Donc effectivement, la première étape, c'est le ministère de l'Environnement qui la conduit, c'est celle de l'identification des sites. Par la suite, un des critères très important qui nous a été fixé par le Conseil des ministres lors de la sélection des aires protégées, c'est de faire l'évaluation des impacts socio-économiques des choix de sites proposés. Donc une fois qu'on a bien identifié une zone qui est intéressante pour ses caractéristiques écologiques et qui n'est pas actuellement protégée dans le réseau, qui n'est pas une partie déjà créée, bien, on doit effectivement examiner quels sont les impacts sur les possibilités forestières pour les industriels, 1715 quels sont les impacts au niveau des claims miniers, quels sont les impacts au niveau des différents usages de villégiature, etc., etc.

1720 Et ce travail se fait de façon interministérielle, donc Société faune et parcs, MRN et ministère de l'Environnement. Et il y a un groupe de travail qui travaille là-dessus de façon permanente, au niveau des trois (3) ministères actuellement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1725 Alors c'est une entrée en matière, je pense qu'on va revenir certainement sur cette question-là. Merci pour cette présentation.

Je vous invite à reformuler votre deuxième question.

1730 **PAR M. SERGE PARÉ:**

 Oui, ma deuxième question, c'était l'arrimage entre les nouvelles zones d'aménagement et j'avais une sous-question dans le sens que quand ils ont attribué le CAAF à Kruger, ils savaient qu'il y avait une zone de feux récurrents à l'ouest du réservoir, alors pourquoi l'avoir attribué à Kruger en sachant très bien que c'est plus ou moins exploitable; donc évidemment que
1735 c'est comme obligatoire qu'ils aillent sur l'île pour avoir le volume de bois nécessaire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1740 D'accord.

 Alors la question s'adresse à monsieur Deschênes mais pour que monsieur Deschênes puisse y répondre avec une illustration, je demanderais si vous avez aussi quelque chose de visuel qui pourrait être présenté à l'écran.

1745

PAR Mme LISETTE ROBERGE:

 Non. Moi, tout ce que j'ai, c'est la carte qui est affichée là-bas; je peux montrer la zone en question pour ce CAAF là.

1750

 Peut-être que le ministère, par exemple, a des documents, je sais qu'il y a un document qui existe sur la zone à forte récurrence de feux au ministère, peut-être que le ministère a ce document-là, je le sais pas.

1755 **PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:**

 Madame la Présidente, ici présentement, j'ai pas ce document, j'ai pas le document en question, l'identification des zones de récurrence de feux.

1760

 Mais pour répondre à la question de monsieur Paré, si vous me permettez, j'inviterais monsieur Langis Beaulieu, du ministère, à venir compléter s'il vous plaît la présentation.

PAR M. LANGIS BEAULIEU:

1765 Oui, madame la Présidente, pour répondre à la question de monsieur Paré, tout d'abord lorsqu'on a configuré, lorsqu'on a fait le contour de l'aire commune où se retrouve Kruger, à l'époque, en 1996 de mémoire, cette notion-là de récurrence de feux n'était pas dans le portrait, n'était pas dans le vocabulaire comme tel. Alors au départ, à cette époque-là, ça n'existait pas.

1770 Maintenant récemment, le ministère a procédé à une consultation publique sur le redécoupage de ces aires communes là, qui s'appelleraient maintenant des unités d'aménagement forestier, on change de nom, et dans ce redécoupage-là, il a produit un document qu'on a déposé d'ailleurs à la table, un document sur la limite nordique. Et à l'intérieur de ce document-là, on retrouve une carte où on a identifié des zones à forte récurrence de feux.

1775 Dans la proposition du ministère, c'est une proposition qui apparaît dans ce document-là, la zone à forte récurrence de feux, qu'on peut situer à l'ouest, grosso modo à l'ouest de l'île et un peu au nord-est de l'île, cette zone-là, elle fait encore partie du découpage des aires communes, à l'intérieur des aires communes, mais il est demandé d'en tenir compte lorsqu'on évalue la
1780 possibilité forestière.

Donc elle ferait encore partie des aires communes, mais avec des modalités particulières. C'est la proposition qu'a faite le ministère. Les décisions finales restent à venir dans ce dossier-là.

1785

PAR LA COMMISSAIRE:

Pourriez-vous me répéter, vous dites, vous n'aviez pas à ce moment-là, en 96, vous aviez de la difficulté à identifier les zones de récurrence de feux, est-ce que je vous ai bien
1790 compris, là?

PAR M. LANGIS BEAULIEU:

Pas tellement la difficulté que la notion comme telle n'existait pas. Lorsqu'on faisait ces
1795 découpages-là, c'était pas tenu en compte, dans le sens que c'était pas un élément qu'on considérait, à l'époque.

PAR LA COMMISSAIRE:

1800 Ça va.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Continuez!

1805

PAR M. SERGE PARÉ:

Est-ce que je peux demander, la récurrence de feux est de combien d'années, je pense que c'est vingt-cinq (25) ans ou trente-cinq (35) ans, dans cette zone-là?

1810

PAR M. LANGIS BEAULIEU:

De mémoire, je dirais plus qu'on parle aux alentours de quatre-vingt-quinze (95) ans, je crois, dans ce territoire-là; une centaine d'années de récurrence de feux.

1815

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et c'est plus fréquent dans ces zones-là qu'ailleurs, pourquoi, avez-vous des explications?

1820

PAR M. LANGIS BEAULIEU:

C'est encore quelque chose qui est en développement actuellement en termes de connaissance.

1825

Si on peut le résumer, ce sont des zones où on soupçonne que le risque - le territoire est productif, forestièrement parlant, considéré productif. Par contre, le risque que le feu passe dans ces zones-là semble plus élevé qu'ailleurs sur le territoire. C'est ce qu'on appelle une zone à forte récurrence de feux.

1830

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors ça peut être soit naturellement ou par le fait qu'il y a une présence humaine?

1835

PAR M. LANGIS BEAULIEU:

Dans ces zones-là, on parle surtout de feux naturels, de feux de foudre. C'est la principale cause identifiée.

1840

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

Ça répond à votre question?

1845

PAR M. SERGE PARÉ:

Est-ce que je peux ajouter? Quatre-vingt-dix (90) ans, à ce niveau-là, c'est à peu près cent vingt (120) ans pour qu'un arbre soit à son maximum?

1850

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pour qu'un arbre soit utilisable en tout cas, au moins.

1855 **PAR M. LANGIS BEAULIEU:**

On peut calculer une centaine d'années pour qu'un arbre soit utilisable. Évidemment, ça varie beaucoup dépendant du site comme tel, la qualité du site influence beaucoup. Mais grosso modo, si on veut se faire une tête, une centaine d'années.

1860

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais ce qu'on nous répond, ça va être pris en compte parce qu'évidemment, le feu n'arrive pas nécessairement lorsque l'arbre est absolument à maturité, il peut arriver avant aussi.

1865

Alors c'est une notion maintenant qui est intégrée dans votre approche de gestion.

PAR M. LANGIS BEAULIEU:

1870

Comme je vous disais, les propositions, c'est maintenant sur la table. Les décisions finales quant à la façon d'en tenir compte restent à venir, je ne peux pas me prononcer pour l'instant.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1875

D'accord.

Alors merci.

1880

JEAN-ÉRIC TURCOTTE

PAR LA PRÉSIDENTE:

1885

J'invite maintenant monsieur Jean-Éric Turcotte, s'il vous plaît.

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

1890

Bonjour madame la Présidente. Je me présente, Jean-Éric Turcotte, du Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord.

Donc deux (2) questions. La première, j'aimerais connaître à combien d'années est évalué le potentiel d'exploitation, de l'approvisionnement sur l'ensemble de l'aire commune 93-20; est-ce qu'on peut estimer ça, actuellement?

1895

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

1900

Je vais demander à madame Roberge de répondre à cette question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1905

C'est bien.

PAR Mme LISETTE ROBERGE:

1910

OK. C'est une question très technique. On prépare un plan général, à la demande du ministère des Ressources naturelles, pour justement élaborer ça va être quoi notre stratégie pour aménager le territoire à rendement soutenu. C'est-à-dire que dans le plan général, les hypothèses qu'on met, les stratégies qu'on avance doivent démontrer qu'on maintient le rendement pour tout le temps.

1915

C'est-à-dire qu'on va prendre, comme Langis disait, on va prendre autour de cent (100) ans à faire le tour du CAAF, donc les premiers arbres qu'on va avoir coupés vont avoir cent (100) ans quand on va revenir. C'est le principe de base.

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

1920

Si vous me permettez une sous-question, juste pour préciser quelque chose, j'aimerais connaître ce que représente l'île René-Levasseur sur disons ce potentiel de coupe là.

1925

Je pense qu'on l'a ciblé tantôt à un tiers environ du potentiel, mais j'aimerais que ce soit précisé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1930

Votre question, c'est par rapport à l'ensemble?

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

L'ensemble de l'aire commune, oui.

1935

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

Alors je vous adresse la question, monsieur Mérette.

1940

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

1945

Pourriez-vous répéter la question, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1950

Ce que j'ai compris de la question, qu'est-ce que ça représente, l'île René-Levasseur, en termes de pourcentage de potentiel forestier par rapport à l'ensemble de l'aire commune.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

1955

Comme on vous l'a expliqué tout à l'heure dans notre présentation, l'île représente environ mille sept cents kilomètres carrés (1700 km²) sur quatorze mille kilomètres carrés (14 000 km²), mais elle représente trente-cinq pour cent (35 %) de l'approvisionnement total.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1960

Alors c'est une proportion significativement plus élevée par rapport à l'unité de surface.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

1965

Effectivement, il y a trente-cinq pour cent (35 %) du volume exploitable ou du CAAF attribué qui provient de l'île René-Levasseur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1970

Sur une surface qui représente quelque chose comme...

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

Douze pour cent (12 %), environ douze pour cent (12 %).

1975

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors comment vous expliquez ça, la proportion si importante que ça signifie, l'île René-Levasseur?

1980

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

Bien, je vous dirais que c'est par la quantité de stock mature sur l'île, mais madame Roberge pourrait peut-être compléter la question de façon plus technique.

1985

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien.

1990

PAR Mme LISETTE ROBERGE:

OK. C'est ça, c'est qu'on parlait, c'est une façon d'estimer, le tiers du volume, c'est le tiers du volume mûr, les forêts qui sont mûres, qui sont prêtes à récolter.

1995

Comme on a dit tantôt, on a une très grande zone, dans notre CAAF, qui a été brûlée en 1976, et qui est indiquée sur la carte qui est là-bas, donc elle fait partie du quatorze mille kilomètres carrés (14 000 km²), donc il y a pas de volume mûr sur ce territoire-là ou très peu. Donc il y a beaucoup de superficie.

2000

Par contre, l'île René-Levasseur a pas de grands feux dessus, donc c'est comme si sa superficie en forêt mûre prend de l'importance par rapport à l'ensemble du CAAF. C'est ça l'explication, à mon avis.

2005

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

Oui, merci.

2010

Deuxième question, ça constitue les éléments qui sont liés au marnage, donc la mise en place de barges.

2015

J'aimerais connaître, madame la Présidente, au niveau du marnage, les moyennes qui ont été établies, parce que j'imagine qu'il y a eu des moyennes d'établies, est-ce qu'elles ont été établies, je l'imagine bien, en fonction d'une approche historique, c'est-à-dire qu'on a compilé des données de marnage sur X nombre d'années.

Je compléterai un petit peu tantôt avec un commentaire là-dessus.

2020

PAR LA PRÉSIDENTE:

Avec une question!

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

2025

Avec une question, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien.

2030

Alors du côté du mariage, comment avez-vous pu évaluer ce mariage-là? Est-ce qu'il est le même, actuellement, qu'historiquement ou s'il a subi des modifications?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

2035

Pour l'établir, on s'est servi de données historiques. Monsieur Demers va compléter la question en vous donnant un complément d'information.

PAR M. ROBERT DEMERS:

2040

Voilà, les données proviennent d'Hydro-Québec, c'est sur une période de vingt (20) ans. Il y a des niveaux moyens mensuels de l'ensemble du réservoir, sur une période de vingt (20) ans, mais mensuels, avec les niveaux inférieurs et supérieurs pour les dernières années.

2045

Donc c'est quand même plusieurs chiffres, je sais pas de quelle façon vous aimeriez que je procède pour vous les énumérer.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2050

Non, parce qu'on s'en souviendra pas par cœur!

Cependant, pourriez-vous nous dire s'il y a eu une modification dans ces mariages-là; est-ce que ça a toujours été semblable ou depuis quelques années, il y a une modification.

2055

Je vous dis ça parce qu'on nous dit qu'avec les variations climatiques, c'est ça, avec plus d'évaporation et avec aussi la gestion du réservoir par rapport au barrage à Manic, le niveau est peut-être moins haut qu'il a déjà été historiquement.

2060

Alors théoriquement, on pourrait s'attendre que le mariage soit différent maintenant de ce qu'il a été historiquement dans le passé.

Je vous pose la question, si vous avez pas examiné cet aspect-là, vous pourrez revenir plus tard.

2065

PAR M. ROBERT DEMERS:

Ce que je peux dire là-dessus, madame la Présidente, c'est qu'au niveau des mariages, c'est une décision qui appartient à Hydro-Québec. Malheureusement, je ne suis pas dans les hautes sphères à Hydro-Québec pour savoir sur quels critères, à un moment donné, ils peuvent s'appuyer pour faire les fluctuations.

2070

C'est qu'on s'aperçoit que les variations, c'est pas nécessairement rattaché aux dernières conditions climatiques, c'est selon probablement d'autres stratégies d'Hydro-Québec que je ne suis pas en mesure de connaître.

2075 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Mais je ne vous pose pas la question par rapport au marnage journalier, d'accord, ou les fluctuations par rapport aux vents, etc.

2080 Mais je comprends très bien, on comprend très bien que c'est une question qui relève d'Hydro-Québec, mais je vous demanderais plutôt, lorsque vous regardez les chiffres qui sont fournis, est-ce que ça vous donne l'indication que maintenant, c'est différent par rapport au marnage total annuel, de ce qu'il a été dans le passé, ou si c'est à peu près semblable.

2085 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

La réponse serait non. Si vous voulez un petit peu plus de réponse que non, juste à titre d'exemple, je pourrais vous parler des années 98-99, les dernières années où on avait des valeurs, en 98, le marnage, il était de quatre point quelques mètres seulement; en 99, le marnage était de sept mètres (7 m). Et historiquement, il s'est retrouvé à dix-sept mètres (17 m).

2090 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

2095 Donc les dernières années, il y a eu moins de marnage?

PAR M. ROBERT DEMERS:

Oui.

2100 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est bien.

2105 **PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

Si vous me permettez de rajouter un commentaire là-dessus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2110 Un complément.

PAR LA COMMISSAIRE:

2115 Est-ce que quand vous planifiez soit vos travaux sur le projet ou les travaux de construction et les travaux aussi d'exploitation de la barge, est-ce que vous tenez compte, vous planifiez en fonction d'éventuels problèmes dus aux changements climatiques?

2120 On sait que parfois, il y a des événements violents au plan climatique, et qui font soit changer les niveaux d'eau, ou parfois ce sont des déluges, ou parfois ce sont des périodes de longue sécheresse qui peuvent agir aussi sur des décisions d'Hydro-Québec.

Est-ce que vous avez prévu ces possibilités que les chiffres soient vraiment différents et carrément du jamais vu, là.

2125 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

Je vais demander à monsieur Demers de compléter, étant donné qu'il a débuté la question.

2130 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Pour fins de précision, voilà, c'est que le réservoir Manic 5, il y a des cotes d'alarme qui sont situées sur le réservoir 5, où il y a nécessairement une réaction de la part d'Hydro-Québec de façon très marquée.

2135 Ces cotes d'alarme là, le projet en tient compte. Donc on est à l'intérieur de cette fourchette-là, et s'il y avait des événements particuliers qui pourraient modifier ça, c'est Hydro-Québec qui a, comme je vous dis, des cotes d'alarme et qui va répondre, je le sais pas de quelle façon, parce que c'est des choses qui ne sont pas nécessairement connues ou que moi, du moins, je ne connais pas. Mais on est en deçà des cotes d'alarme.

2140

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

2145 En fait, c'est ça, c'était pour revenir, je vais terminer ça par une question mais le marnage représentant finalement la différence entre le niveau le plus bas et le plus haut, ça indique pas nécessairement, à ce moment-là, l'endroit où on doit allonger ou modifier une barge ou l'accès à un quai.

2150 C'est-à-dire qu'un marnage très important peut représenter une année où il y a eu beaucoup d'eau à un moment donné dans le réservoir et très peu d'eau pendant la saison, mais un marnage faible ne désigne pas nécessairement un abaissement général du niveau donc du réservoir.

2155 Donc là, si je comprends bien, on me dit qu'on tient compte de l'abaissement général potentiel du réservoir, c'est ça que j'aimerais préciser.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2160 C'est bien ça? Vous tenez compte de l'abaissement général potentiel? Vous pouvez aller jusqu'à la limite théorique de l'abaissement du réservoir comme de la hauteur maximale théorique?

PAR M. ROBERT DEMERS:

2165 Pour continuer la réponse, ce qui est tenu compte dans le projet, et puis ça on le retrouve dans le rapport complémentaire, c'est que Kruger axe de façon à réaliser un projet qui va le moins possible modifier l'environnement. L'environnement, dans ce contexte-là, et sur ce dossier-là en particulier, c'était l'environnement aquatique qui nous concernait.

2170 Donc, l'environnement aquatique, de la façon que Kruger a réagi suite à des commentaires de la part du ministère de l'Environnement, c'est que Kruger s'est donné quatre (4) ans, une période de quatre (4) ans pour mettre en place ses rampes.

2175 C'est-à-dire que lors de la première année, comme le calendrier qui vous a été montré tantôt, on prévoit, au printemps 2003, mettre en place les rampes. Donc pour l'année 2003, on n'est pas en mesure de prévoir quelles vont être les cotes du réservoir. Donc Kruger, pour ses besoins, construirait sa rampe jusqu'à la cote qui va être présente au moment où ils vont effectuer les travaux.

2180 Si, en 2004, le réservoir est plus bas, ils vont extensionner la rampe, mais toujours de façon à travailler à sec, pour ne pas perturber justement le milieu aquatique, l'eau.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

2185 Madame la Présidente, j'aimerais ajouter aussi que depuis 1980, la cote minimale du réservoir a été de trois cent trente-neuf mètres (339 m) et maximale, de trois cent cinquante-neuf mètres (359 m).

PAR LA PRÉSIDENTE:

2190 C'est bien.

Est-ce que ça répond à votre question?

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

2195 Oui. Pour l'instant, ça va aller, merci.

2200 _____
JOHN BURCOMBE

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur John Burcombe, s'il vous plaît.

2205

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Rebonsoir, madame la Présidente.

2210

Tantôt on a parlé des contraintes qui sont prises en compte par le ministère des Ressources naturelles, j'aimerais épuiser un peu plus ça.

Si je comprends bien, les plans généraux d'aménagement forestier doivent se conformer aux plans d'affectation du territoire, qui sont à un niveau supérieur de planification faite par le gouvernement.

2215

Alors j'aimerais bien connaître comment cette planification est réalisée, qui est impliqué, c'est quoi l'implication du public dans cet autre niveau de planification.

2220

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Deschênes.

PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:

2225

Madame la Présidente, pour répondre à cette question, je vais inviter monsieur Pierre Marineau, s'il vous plaît.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2230

C'est bien.

PAR M. PIERRE MARINEAU:

2235

Bonjour madame la Présidente.

Pour la compréhension que j'ai de la question de monsieur Burcombe, je veux seulement mentionner que le ministère de l'Environnement et la FAPAQ nous font part régulièrement de leur planification quinquennale de projets de parcs, de projets de réserves écologiques et d'autres types d'aires protégées lorsqu'ils en ont dans leurs cahiers à dessins.

2240

Et puis cette planification-là est mise à jour au fur et à mesure qu'ils ont des nouveaux projets de parcs à nous proposer. Alors on reçoit régulièrement cette planification-là et on en tient compte, après, dans nos attributions de volume de bois pour les compagnies forestières.

2245

Si le projet de parc qui nous est soumis montre qu'il y aurait réduction de territoire, donc réduction de possibilité forestière, si la possibilité forestière le permet, on va faire tout de suite les ajustements pour être bien sûr que ce volume-là ne sera jamais attribué aux compagnies tant qu'on n'aura pas d'autres nouvelles sur le projet de parc.

2250 Si, au moment où le ministère de l'Environnement nous transmet un projet de parc mais que la possibilité forestière est toute attribuée, ce qu'on va faire, c'est qu'au moins, sur une façon administrative, on ne diminuera pas le volume de CAAF de la compagnie, mais on va demander à la compagnie de ne pas aller sur ce territoire-là tant que le dossier ne sera pas avancé un petit peu plus loin.

2255

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Burcombe.

2260

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Alors c'était pas exactement ma question. Ma question porte sur la planification plus générale.

2265

C'est une planification reconnue, un niveau de planification, je me souviens pas le nom exact mais je crois que c'est le plan d'affectation du domaine de l'État, ce qui est un plan, une carte qui est préparée avec les utilisations qui sont prévues pour le terrain, qui pourrait être l'exploitation forestière, pourrait être l'exploitation minière, villégiature, conservation, etc.

2270

Alors c'est des informations sur ce niveau de planification là que je demande.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur St-Onge, peut-être que vous pourriez compléter.

2275

PAR M. MARC ST-ONGE:

2280 Ce dont monsieur Burcombe parle, ce qu'on appelait anciennement le plan d'affectation du territoire public, qui est un outil développé par le ministère des Ressources naturelles, le secteur terre, en collaboration avec les différents ministères.

Et cet outil-là de planification, il y a des grands zonages, par exemple zone d'intervention forestière prioritaire, zone de conservation. C'est sur ce plan-là qu'on trouve entre autres les habitats fauniques dont madame Peltier pourra parler un peu.

2285

Donc c'est un grand outil de zonage qui est adopté par le Conseil des ministres. Et puis après, cet outil-là vient asseoir entre autres les schémas d'aménagement, vient asseoir les plans d'aménagement forestier, vient asseoir les différentes formes d'utilisation.

2290 Actuellement, cet exercice-là est en révision, au niveau du gouvernement du Québec. Donc il y a une ancienne version et là, ils sont en réflexion, comment modifier cet outil-là.

PAR LA COMMISSAIRE:

2295 Est-ce que la procédure prévoit la consultation du public, ou de groupes ou de gens dédiés?

PAR M. MARC ST-ONGE:

2300 Bien, je pourrais pas vous dire historiquement pour le public. Je sais que les ministères sont tous impliqués dans cet exercice de planification là, et c'est adopté par le Conseil des ministres.

2305 Mais dans le cadre des négociations, nous, on l'a abordé en termes d'une participation des gouvernements autochtones, mais pour l'ensemble du public, je pourrais pas vous répondre.

PAR LA COMMISSAIRE:

2310 Est-ce que vous pourriez vérifier s'il y a un processus de consultation plus large, et nous revenir peut-être avec ça?

PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:

2315 Madame, de ma connaissance, les plans d'affectation dont on fait mention étaient, dans la première génération, des plans d'aménagement forestier. Alors on parle des années 75-80, en tout cas si ma mémoire est bonne, c'est à peu près ça.

2320 C'est sûr que le régime forestier, entre temps, a changé, il y a eu de nouvelles modalités, des nouvelles façons d'appliquer les choses, et ce qui a été reconnu dans ces plans d'aménagement là a été amené, le bagage de connaissances a été amené dans la gestion des nouveaux modes de gestion du territoire forestier, avec la nouvelle Loi des forêts.

PAR LA COMMISSAIRE:

2325 C'est parce que je ne connais pas la loi par cœur mais la loi, en tout cas l'esprit de la loi sur les forêts recherche cette consultation des citoyens.

Est-ce que, en tout cas, les modalités, est-ce qu'il y aurait des modalités, oui?

2330

PAR M. MARC ST-ONGE:

2335 Bien, je crois que vous devriez faire venir quelqu'un du ministère des Ressources naturelles secteur terre. Donc, comme disait monsieur, c'est vraiment un outil qui remonte dans les années soixante-dix-quatre-vingt et actuellement, le gouvernement est en train de revoir cet outil de planification là.

2340 Mais ça demeure vraiment - c'est adopté par le Conseil des ministres, alors que le même ministère, lui, peut adopter ce qu'on appelle, anciennement c'était le plan régional de développement de la villégiature, actuellement ils sont en train de travailler au plan régional de développement des terres publiques, qui est un autre outil de planification mais propre au ministère.

2345 Mais le PATP dont parle monsieur Burcombe, c'est un outil de planification gouvernementale, le gouvernement développe différentes orientations gouvernementales en matière de culture, de patrimoine, de forêt, d'agriculture, qui sont liées à ce document-là.

2350 Et ensuite, l'ensemble des ministères ou autres intervenants dans le territoire doivent respecter ce qu'il y a dans ça. C'est la Loi sur les terres du domaine public ou Loi sur les terres du domaine de l'État qui parle de cet outil-là, à ma connaissance.

PAR LA COMMISSAIRE:

2355 Néanmoins, j'insisterais peut-être auprès de monsieur Deschênes, juste de vérifier à votre ministère si certaines modalités sont prévues, de consultation.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2360 J'espère, madame la Présidente, que l'on aura quelqu'un qui peut parler exactement, plus spécifiquement sur les plans d'affectation, parce que c'est le plan de fond qui devrait contrôler qu'est-ce qui se passe aux autres niveaux de planification.

2365 Parce que les plans généraux d'aménagement forestier doivent, si je comprends bien, se conformer au plan d'affectation. Alors pour moi, c'est à ce niveau-là qu'on devrait décider c'est quoi les grandes orientations, c'est là qu'on devrait mettre les aires protégées.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2370 Alors au besoin des gens peuvent se joindre à l'équipe par téléphone, on a mis un système justement disponible, et demain après-midi et demain soir, on pourra compléter. Ça va?

PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:

2375 Oui, madame la Présidente, on va faire le nécessaire pour comprendre cet élément-là, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2380 C'est bien.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

2385 Madame la Présidente, est-ce que vous me permettez d'ajouter un commentaire?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2390 Oui.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

2395 Au niveau des plans d'affectation du territoire, si vous consultez notre plan général d'aménagement forestier qu'on vous a déposé ce soir, vous allez pouvoir constater que le plan d'affectation du territoire est une des choses qui est incluse dans notre plan et qu'on a tenu compte.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2400 Est-ce que vous pourriez justement donner les grandes lignes?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

2405 Madame Roberge pourrait peut-être vous donner un aperçu bref des différentes affectations.

PAR Mme LISETTE ROBERGE:

2410 Je sais pas si ça va répondre exactement à la question de monsieur Burcombe, mais on nous demande, quand on prépare notre plan général, et aussi quand on prépare notre plan quinquennal, quoique la loi va relier les deux (2) maintenant, de tenir compte de l'affectation du territoire telle qu'elle se présente au moment où on dépose le plan.

2415 Donc c'est sûr qu'il y a tout le processus de mise à jour, on prend l'affectation telle qu'elle est au moment où on travaille, et on la remet à jour quand on dépose ces plans-là.

Alors je peux vous donner ici ce qu'on a utilisé pour la préparation du plan général, suite à l'information qui nous a été transmise par le ministère.

2420 Alors on a ici, exemple, pour l'affectation de l'aire commune 93-20, on a une pourvoirie à droit exclusif, deux cent vingt-neuf (229) baux de villégiature, une réserve écologique.

 On a des mesures de protection de soixante mètres (60 m) du long de la réserve écologique.

2425 On a des chalets pour pourvoirie ou réserve, il y en a huit (8).

 On a des zones de piégeage autochtone, vingt-cinq (25).

 Site de développement potentiel des monts Groulx, on en a un.

2430 Aires propices au développement de la pourvoirie, on en a quatre (4).

 Secteur de développement de la villégiature, on en un reconnu.

2435 On a des sites de camps forestiers, on en avait un au moment où on a fait ça.

 Sablières et gravières, c'est indéterminé vu qu'on procède - en tout cas, j'ai le texte ici aussi disponible - on procède au prélèvement de matériel à mesure que les opérations progressent, c'est assez difficile de savoir exactement d'avance combien de pelletées de gravelle on va prendre à un endroit ou à l'autre.

2440 Ensuite, on a des sites d'enfouissement et puis aussi, il y a une modalité d'une réserve de trente mètres (30 m) qui est autour de ça.

2445 Donc c'est à même notre plan général qui, lui, est consulté par le public. Je sais pas si ça répond à la question de monsieur Burcombe, notre contribution à cette réponse-là, c'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2450 Et comment se fait justement la consultation du public, comment le public peut prendre connaissance de cette information-là?

PAR Mme LISETTE ROBERGE:

2455 Là, je vais retourner ça aux ministère des Ressources naturelles qui a son processus de consultation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2460 D'accord. Vous, vous le connaissez pas? J'essayais de gagner du temps.

PAR Mme LISETTE ROBERGE:

2465 Ah bien, je sais que nous autres, on a les dates où on doit déposer, la Loi sur les forêts est très claire là-dessus. On a tant de mois avant l'échéance de notre plan général, on doit déposer un nouveau plan général.

2470 On doit commencer sa fabrication à une période donnée, en collaboration avec le ministère. Ce plan-là va en consultation, je pense pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours mais là, peut-être que quelqu'un peut me corriger si j'ai pas la bonne période.

PAR LA PRÉSIDENTE:

On va le savoir demain, ça, ou on a déjà l'information?

2475 **PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:**

Oui madame. Alors j'inviterais monsieur Beaulieu, Langis Beaulieu à répondre à cette question, il y a pas de problème.

2480 **PAR M. LANGIS BEAULIEU:**

Oui, madame la Présidente. Pour le processus de consultation, tous les plans qui sont soumis au ministère, comme un plan général par exemple, est soumis à une consultation publique de quarante-cinq (45) jours.

2485

Dans les vingt (20) premiers jours, maintenant vingt-cinq (25) premiers jours, les gens peuvent prendre connaissance et apporter les commentaires qui doivent être pris en compte. Et puis lorsque le processus est terminé, avant d'approuver un plan, le ministère reçoit et analyse le résultat de ces consultations-là et émet des commentaires.

2490

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et comment le public est avisé que l'information est rendue disponible?

2495 **PAR M. LANGIS BEAULIEU:**

Cette information-là apparaît dans les journaux régionaux qui touchent le territoire, la distribution de journaux qui touchent le territoire où les gens sont plus susceptibles de le voir.

2500 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va.

2505 Et est-ce qu'il y a une sorte de rapport de consultation, à la suite des avis fournis par les citoyens?

PAR M. LANGIS BEAULIEU:

2510 Oui, il y a un rapport de consultation qui est soumis par les bénéficiaires qui soumettent le plan; ils doivent soumettre le rapport de consultation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et puis il est public aussi, ce rapport?

2515 **PAR M. LANGIS BEAULIEU:**

Le rapport, maintenant, oui, est public, avec la nouvelle loi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2520

Merci. Peut-être que vous pouvez rester là, s'il y a des questions qui se réfèrent à cet aspect-là.

Monsieur Burcombe.

2525

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Oui. Alors ça, c'est pour le plan général d'aménagement forestier et les autres plans formulés par le détenteur de CAAF.

2530

Mais c'est toujours le niveau supérieur dont je me demande, j'entends depuis des années que cette planification est en révision, le mode de planification des plans d'affectation du territoire public est en révision, alors j'aimerais connaître où on est dans cette révision, c'est quoi les révisions qui sont prévues.

2535

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je crois que monsieur St-Onge a un complément à fournir.

2540 **PAR M. MARC ST-ONGE:**

Bien, je crois qu'on a été, en étant à la table de négociations, peut-être des gens privilégiés au niveau de ce qui se passait au niveau de l'appareil gouvernemental.

2545 Donc effectivement, cet outil de planification là est en révision actuellement depuis plusieurs années, comme disait monsieur ici, les anciens plans sont très anciens, ça remonte aux calendes grecques, et les mécanismes de consultation qui nous ont été présentés, mais là encore, est-ce que ça va être officiel, il y avait une table de concertation qui était prévue, qui regrouperait de mémoire le ministère de l'Environnement, la FAPAQ et les MRC.

2550

Et il y avait aussi un processus de consultation de prévu avec ce que le gouvernement appelle ses partenaires régionaux ou partenaires quelconques, donc les fédérations de pourvoyeurs, fédérations de ZEC, les associations et tout ça.

2555 Donc ce qui avait été présenté, dans l'état actuel où est rendue la réflexion au niveau du ministère et du gouvernement sur cet outil-là, donc il y avait des processus de planification, de consultation qui sont prévus.

2560 Et aussi, la réflexion qui est faite, c'est de le rendre comme un outil de planification plus simple que ce qu'il est actuellement. Parce qu'il y a des éléments qui sont des très grandes surfaces, comme tantôt les zones d'intervention forestière prioritaire, il y a aussi des éléments ponctuels qui criblent la carte, les habitats fauniques, les utilités publiques et tout ça.

2565 Donc il y a un gros exercice de planification pour savoir, est-ce que ces éléments-là restent dans le PATP ou ils vont être plutôt introduits au niveau du plan régional de développement des terres publiques, qu'on appelle PRDTP.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2570 Alors demain, on aura plus de précision.

PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:

2575 Oui madame, avec la participation d'une personne du ministère, de la section terre du ministère des Ressources naturelles.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2580 C'est bien.

Votre autre question.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2585 D'accord.

2590 Tantôt aussi, on a discuté un peu la fameuse possibilité forestière, c'est ce qu'on peut couper en théorie à l'infini, le rendement soutenu, sans détruire la forêt. Et c'est des calculs assez compliqués, et puis c'est depuis déjà des années qu'on demande que ce calcul soit vulgarisé. En effet, c'est une décennie, maintenant, qu'on demande cette information, et c'est depuis dix (10) ans que le ministère a promis de produire un document de vulgarisation sur le rendement soutenu.

2595 Alors je demande encore, chaque fois qu'il y a une audience sur les forêts, je demande où est ce document, je le demande encore.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2600 Malheureusement, c'est pas toujours la même personne!

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2605 Non, les personnes changent. Mais la demande reste!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2610 C'est une demande récurrente. Alors on va la transposer au ministère.

PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:

Je l'ai pris en note, madame la Présidente.

2615 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est bien.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2620 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2625 Alors nous faisons une pause de dix (10) minutes, et il y a trois (3) personnes inscrites au registre pour le moment. Alors on prend une pause de dix (10) minutes.

2630 _____
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
GENEVIÈVE BRISSON

2635

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors nous reprenons avec madame Geneviève Brisson.

2640

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

Alors j'aimerais connaître, entre deux (2) passages pour couper sur l'île René-Levasseur, bon, quel temps est évalué entre ces deux (2) passages-là.

2645

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous avez bien compris la question, monsieur Mérette?

2650

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

Je suis pas certain d'avoir bien saisi la question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2655

À quelle fréquence, une fois une section coupée sur l'île René-Levasseur, pour donner le temps à cette forêt-là de repousser et qu'elle devienne à maturité, pour qu'elle soit à nouveau intéressante à couper, ça prend combien de temps, le retour.

2660

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

Bien, ça dépend des différentes sortes de peuplements ou les différents types de sols.

2665

J'aimerais peut-être que madame Roberge ajoute vraiment dans le détail technique, exactement la planification forestière, comment elle est faite.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien.

2670

PAR Mme LISETTE ROBERGE:

Je m'excuse, je pense que la question, c'est combien ça prend de temps à un arbre pour atteindre sa maturité, est-ce que c'est ça?

2675

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

2680 Sur l'île René-Levasseur, entre deux (2) coupes forestières, entre deux (2) séquences de coupe à un même endroit, à combien de temps évaluez-vous cette différence-là?

PAR Mme LISETTE ROBERGE:

2685 OK. Je vais prendre la question globalement. Comme Langis, du MRNQ, l'a dit tantôt, et c'est comme ça que ça a été véhiculé dans notre plan général, on appelle ça une rotation d'à peu près cent (100) ans, c'est-à-dire qu'une superficie, lorsqu'elle est coupée et qu'elle recommence à l'année zéro, c'est-à-dire soit qu'il y a pas de régénération ou qu'il y en a mais que c'est de la régénération basse, ça prend environ cent (100) ans à reformer un peuplement
2690 d'épinettes, comme ce qui existe sous ces latitudes-là, que ce soit sur l'île ou à côté, parce que c'est un milieu relativement homogène.

Par contre, une petite nuance que j'apporte, quand on fait une pratique de coupe un petit peu différente, avec une protection intégrale de tous les jeunes arbres, c'est-à-dire si on récolte
2695 et il y a présence de jeunes arbres qui ont déjà trois mètres (3 m) ou quatre mètres (4 m) ou cinq mètres (5 m), sous le peuplement, et que ces arbres-là sont protégés, donc on ne repart pas avec une forêt à l'année zéro, on repart avec une forêt qui est à l'année dix (10) ou à l'année quinze (15). Donc à ce moment-là on peut avoir un gain de rotation de dix (10) ans ou quinze (15) ans en fonction du site et du peuplement.

2700 J'espère que ça répond à la question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2705 Et est-ce que c'est cette approche-là que vous utilisez, une protection des arbres déjà présents au sol?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

2710 Oui, lorsque c'est possible. On pratique différents types d'intervention et effectivement, c'est une des méthodes qu'on pratique. On essaie toujours, lorsqu'il y a présence de régénération naturelle, de la protéger pour assurer un peuplement futur; pour diminuer, comme madame Roberge l'a dit, la rotation.

2715 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est bien, merci.

2720

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

2725 Moi, j'aimerais savoir alors comment le ministère des ressources naturelles évalue cette période-là de cent (100) ans, évalue par rapport justement au milieu local, entre autres.

2730 Comment cette évaluation-là d'une période de cent (100) ans est faite, sur quels critères, selon quelles variables, et si cette évaluation tient compte d'un aspect régional ou si c'est une évaluation qui se fait à un niveau québécois ou même canadien.

PAR LA PRÉSIDENTE:

 Bien. Vous avez compris la question, le sens de la question?

2735 **PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:**

 Oui madame la Présidente. Encore une fois, j'inviterais monsieur Langis Beaulieu à répondre.

2740 **PAR M. LANGIS BEAULIEU:**

2745 Oui madame la Présidente. Pour répondre à cette question, lorsqu'on évalue ce cycle-là, cette période-là de temps, on se base sur les inventaires qui sont faits, alors on évalue la hauteur des arbres et l'âge, le temps qu'il a pris à atteindre cette hauteur-là.

 Et c'est une évaluation qui est faite, qui se traduit sous forme de courbes, il existe des courbes pour l'ensemble de la province, dépendant de la qualité du sol, donc la vitesse à laquelle un arbre pousse.

2750 Lorsque l'inventaire est fait, on est capable de dire, bon, ça lui a pris tant de temps à atteindre telle hauteur. Lorsqu'on va le récolter, on assume que la nouvelle forêt poussant sur un site semblable, poussant à la même place va prendre le même temps.

2755 Alors dans l'inventaire, on a parlé de cent (100) ans tout à l'heure, ça peut être moins que ça effectivement; si le site est bon, ça prend moins de cent (100) ans pour atteindre la hauteur désirée.

 C'est comme ça que c'est évalué, c'est sur la base d'un inventaire forestier.

2760 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 Ça va, merci.

2765

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

C'est des inventaires, donc les courbes sont tracées au niveau provincial mais selon des données prises vraiment régionalement?

2770

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est ce que j'ai compris.

2775

Est-ce que vous validez sur le terrain votre information?

PAR M. LANGIS BEAULIEU:

Oui. L'inventaire comme tel, les courbes ont été produites à partir de données qui ont été prises sur le terrain, l'ensemble des parcelles temporaires et permanentes du ministère.

2780

On a produit une courbe avec ça, un faisceau de courbes, plusieurs courbes avec ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2785

Vous avez une autre question?

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

Oui. J'aimerais savoir, bon, présentement, il y a une aire protégée qui a été ajoutée sur l'île René-Levasseur, auparavant c'était dans le contrat d'attribution de Kruger, maintenant c'est sûr que ça enlève un certain volume de bois récoltable, j'aimerais savoir comment Kruger a géré cette perte-là, de volume.

2790

2795

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous comprenez le sens de la question?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

2800

Oui, très bien, madame la Présidente.

Premièrement, je vous dirais que ça a été une contribution volontaire de la compagnie de participer à cette aire protégée là. C'était un des principes, chez nous, ou ce qui était très important, on croyait beaucoup en ce réseau d'aires protégées là au Québec.

2805

Donc le ministère a identifié, le ministère de l'Environnement a identifié une aire protégée, qui est l'aire proposée en fait qu'on vous a montrée ce soir, et que monsieur Beauchêne a également parlé.

2810 Pour l'instant, on a convenu ou le ministère nous a dit qu'il y aurait pas - il y a pas eu de diminution de volume jusqu'à temps, premièrement, que la consultation publique soit terminée sur l'acceptation de cette aire protégée là, et deuxièmement, aussi, jusqu'à temps que notre plan général d'aménagement forestier se termine.

2815 Je sais pas si ça répond à votre question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2820 Donc actuellement, ça n'influence pas votre plan de match, si on peut dire aussi, en termes de coupe?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

2825 Ça n'influence pas le niveau de récolte.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Le niveau de récolte, mais les zones?

2830 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

Actuellement, c'est certain que la zone potentiellement protégée, on va réévaluer notre planification forestière en conséquence qu'on n'ira pas dans cette zone-là. Jusqu'à preuve du contraire, on considère que l'aire protégée proposée deviendra une aire protégée.

2835

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors vous estimez être capable d'assumer, à l'intérieur de l'ensemble de la superficie, ce que vous avez besoin comme bois?

2840

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

2845 Non, c'est pas exactement qu'est-ce que j'ai dit. J'ai dit qu'actuellement, nous ne connaissons pas les impacts du retrait de cette superficie-là dans notre territoire, parce que le plan, notre plan général d'aménagement forestier vient d'être renouvelé, donc on n'a pas le détail de la diminution ou de l'effet de ce retrait-là.

Par contre, je vous dirais qu'il pourrait y avoir des traitements potentiels, le fait qu'on protège la régénération par nos coupes peut aider à contribuer à la diminution de cette perte-là.

2850

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

2855

Mais ultérieurement, bon, advenant le cas que ça devienne vraiment une aire protégée, le volume de bois que vous ne récolterez pas dans ce secteur-là, est-ce que vous allez tenter de le récupérer ailleurs ou c'est un volume que vous allez perdre?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2860

Alors la réponse a été partiellement donnée, mais si vous voulez compléter.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

2865

J'aimerais juste savoir qu'est-ce que madame Brisson entend par "ailleurs". Est-ce que c'est à l'extérieur de notre territoire actuel?

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

2870

Dans votre unité, dans l'unité 93-20.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

2875

Comme je vous ai dit, actuellement, la possibilité forestière - il y aura un nouveau calcul de possibilité forestière à l'intérieur de notre territoire, qui déterminera le nouveau niveau de récolte à l'intérieur de ce territoire-là.

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:

2880

Je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2885

Merci.

SERGE PARÉ

2890

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Serge Paré, s'il vous plaît.

2895

PAR M. SERGE PARÉ:

2900 C'est pour compléter la question à Geneviève. Je sais que sur l'île, ils vont faire de la coupe mosaïque, est-ce que ça va être de la coupe mosaïque deux (2) passes ou trois (3) passes?

2905 Dans le sens que si c'est trois (3) passes, les espèces qu'on appelle les espèces qui vivent dans les forêts matures vont être préservées tout au long de l'opération, tandis qu'à deux (2) passes, les espèces animales de forêts matures vont disparaître à un moment donné, comme la martre entre autres.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2910 Monsieur Mérette, expliquez-nous ça d'abord, deux (2) passes-trois (3) passes!

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

2915 Je vais demander à madame Roberge de nous expliquer ça.

PAR Mme LISETTE ROBERGE:

2920 OK. La planification qu'on a faite actuellement, et puis comme Jean-François l'a dit, va être révisée si on a une aire protégée officielle supplémentaire sur l'île.

2925 Elle est faite, comme tu dis, à deux (2) passes, et puis c'est une façon de faire, il y a des lignes guides je dirais qui existent, c'est des approches qui sont assez récentes, et puis la planification est faite en tenant compte de ces lignes directrices là qui sont émises par le ministère des Ressources naturelles pour planifier.

Donc il y a une série de règles, je pense qu'on l'a ici, je pense que c'est un document qui résume ça. Quand on fait notre planification, on se sert de ça pour la faire.

2930 **PAR M. SERGE PARÉ:**

Une autre question.

2935 Jusqu'à date, on parle des aires protégées comme un volume de bois qu'on n'a pas, etc., etc., comme des pertes, mais en réalité, il faudrait penser que l'aire protégée, c'est un gain pour les écosystèmes, pour la société, mais c'est aussi un gain pour la compagnie, dans le sens que dans sa certification environnementale, bien, c'est une note A.

2940 Est-ce que c'est prévu, ça, dans les ventes ou dans votre stratégie de vente de bois, la plus-value d'une aire protégée dans votre aire commune?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

2945 J'ai de la misère à cerner la question de monsieur Paré, mais j'ajouterais qu'effectivement, c'est certain qu'une aire protégée dans notre territoire ajoute, on était très heureux de contribuer à la Stratégie québécoise des aires protégées, on est la première compagnie qui a contribué de façon concrète à cette stratégie-là.

2950 On a ajouté, on a agrandi soixante-dix pour cent (70 %) la réserve écologique Louis-Babel, dans un territoire qui est adjacent à cette réserve-là, ça fait que ça donne une aire protégée maintenant d'au-delà quatre cent vingt kilomètres carrés (420 km²).

2955 J'ajouterais aussi, pour la question de monsieur Paré, qu'actuellement on a obtenu une certification ISO 14 001 l'année dernière, et puis on est en processus, actuellement, pour obtenir notre certification CSA, qui est une norme canadienne au niveau de la certification de nos pratiques forestières.

2960 C'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle au départ, on a établi, il y a deux (2) ans, notre table de concertation qui regroupe, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, l'ensemble des parties intéressées au territoire.

PAR LA COMMISSAIRE:

2965 Est-ce que, monsieur Mérette, votre table de concertation, est-ce que vous êtes en mesure d'affirmer qu'il y a consensus, unanimité peut-être sur le projet que vous développez?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

2970 Vous parlez du projet d'accès à l'île René-Levasseur?

PAR LA COMMISSAIRE:

Oui.

2975 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

2980 C'est un projet qu'on a discuté avec nos membres de la table de concertation depuis maintenant deux (2) ans, il y a eu énormément de discussions autour de nos futures interventions potentielles sur l'île René-Levasseur.

2985 De là à dire qu'il y a un consensus, écoutez, pour nous, c'est la raison d'être de notre table de concertation, c'est des choses qu'on discute de façon ouverte avec nos différents intervenants sur le milieu. Pour nous, la base de nos interventions est faite sur le dialogue avec nos intervenants.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Une autre question?

2990 **PAR M. SERGE PARÉ:**

Le critère 2 de CSA, c'est la protection de la biodiversité, c'est bien ça?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2995

Qu'est-ce que vous voulez dire par "critère 2"?

PAR M. SERGE PARÉ:

3000

Pour l'obtention de la certification environnementale CSA, il y a différents critères, genre l'acceptation sociale, la protection des sols, la biodiversité.

Donc s'il y a une aire protégée, autrement dit le critère de protection biodiversité va être comblé dans l'obtention de la certification environnementale. Est-ce bien ça?

3005

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce le cas?

3010

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

Effectivement, je vais passer la parole à madame Roberge mais avant de passer la parole à madame Roberge, je voudrais seulement ajouter qu'effectivement, c'est un des mandats de notre table de concertation de travailler sur les six (6) critères d'aménagement forestier durable. Monsieur Paré est sûrement au courant, il fait partie de notre table de concertation.

3015

Je voudrais que madame Roberge parle exactement du critère 2.

3020

PAR Mme LISETTE ROBERGE:

On peut parler de conservation de la biodiversité, qui est un des critères de l'aménagement forestier durable qui est très important dans l'obtention de notre certification. C'est sûr que nos pratiques forestières, sur lesquelles on travaille depuis deux (2) ans, protection intégrale de la régénération, contribue à la protection des écosystèmes et au maintien de la biodiversité de façon assez directe, je pense.

3025

Et ça consolide encore, ce critère-là, de contribuer à la création d'aires protégées. Donc comme tu mentionnes, c'est un plus aussi pour l'entreprise, d'une certaine façon.

3030

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ce qu'on comprend bien, cet élément-là n'est pas uniquement concentré dans l'aire protégée mais est sur l'ensemble du territoire de coupe?

3035

PAR Mme LISETTE ROBERGE:

Oui. La certification, que ce soit ISO 14 001, qui porte sur les pratiques forestières surtout, ou CSA qui englobe la concertation et la consultation, c'est pour l'ensemble de notre territoire qui est sous approvisionnement.

3040

Alors nous autres, c'est au sens large qu'on travaille au niveau forestier à l'atteinte de critères.

3045

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

PAR M. SERGE PARÉ:

3050

Merci.

3055

JEAN-ÉRIC TURCOTTE

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Jean-Éric Turcotte, s'il vous plaît.

3060

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

Madame la Présidente, deux (2) questions.

3065

Donc une question portant sur l'aspect faunique, les habitats. J'aimerais, ça s'adresse au niveau de la FAPAQ, savoir si à la connaissance des gens de la FAPAQ, s'il y a eu des inventaires relativement exhaustifs des zones d'habitat jugées sensibles ou vulnérables, et s'il y a eu inventaire également d'espèces dites rares menacées.

3070

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors madame Peltier.

3075 **PAR Mme JACQUELINE PELTIER:**

Bonjour madame la Présidente.

3080 Pour répondre à monsieur Turcotte, au niveau de l'île René-Levasseur, il y a eu aucun inventaire comme tel qui a été fait sur les espèces menacées ou vulnérables, par la Société de la faune et des parcs.

3085 Et dans l'ensemble, ici à la région Côte-Nord, à l'aménagement de la faune, on n'a pas d'inventaire sur l'île René-Levasseur, excepté de récents inventaires qui ont été faits en collaboration avec Kruger, dans le cadre de la table de concertation.

3090 Car à l'origine, à la fin des années soixante-dix, lorsqu'on avait régionalisé le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche à l'époque, on a fait beaucoup d'échantillonnages des différents territoires, mais le territoire de l'île René-Levasseur, à ce moment-là, était réservé pour une future réserve écologique, qui était la réserve de l'île René-Levasseur. Et finalement, ça a été la réserve écologique Louis-Babel qu'on connaît aujourd'hui.

3095 Donc tout le territoire autour de cette réserve écologique qui existe aujourd'hui n'a jamais été inventorié auparavant.

Donc les informations que nous avons actuellement, ce sont des informations partielles d'utilisateurs, de chasseurs, de pêcheurs, et d'un inventaire qui a été fait concernant l'utilisation de l'île par la grande faune, c'est-à-dire l'orignal et le caribou forestier.

3100 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Vous venez, madame Peltier, de faire mention d'un premier projet qui, ai-je bien compris, englobait l'ensemble de l'île René-Levasseur pour une réserve écologique.

3105 Comment ça s'est fait le fait que maintenant, l'aire protégée ne soit que la péninsule Memory et qu'il y ait réserve écologique, Louis-Babel, mais qu'il y ait une autre portion de l'île qui n'est pas protégée.

3110 **PAR Mme JACQUELINE PELTIER:**

Je crois que ce serait plus au ministère de l'Environnement de répondre à cette question-là, qui aurait l'historique. Je n'ai pas l'information, malheureusement.

3115 **PAR M. PIERRE MICHON:**

Je vais demander à monsieur Beauchêne de s'avancer à l'avant.

PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:

3120

Madame la Présidente, la raison pour laquelle, effectivement, la réserve écologique ne couvre pas toute l'île, il faut savoir qu'au moment où la planification des réserves écologiques se faisait, il y avait évidemment certains droits qui étaient déjà présents sur le territoire de l'île René-Levasseur, notamment des claims miniers.

3125

La raison pour laquelle la réserve écologique Louis-Babel, que l'on connaît actuellement, qui fait environ deux cent trente-cinq kilomètres carrés (235 km²) a été délimitée, c'était en grande partie - c'était facilitant de prendre le mont Babel, parce qu'en termes minéralogiques, le potentiel minier était moins grand.

3130

Il faut voir aussi que les réserves écologiques, le but fondamental de ces aires protégées là, qui est la conservation intégrale, donc c'est vraiment le principe de la cloche de verre, personne n'y a accès, ne serait-ce que pour faire de l'observation de la nature ou de la randonnée, c'est vraiment accès interdit sauf pour les activités de monitoring scientifique et les activités à volet éducatif mais encore là, c'est très restreint, et que déjà, pour une réserve écologique, c'était très grand.

3135

Deux cent trente-cinq kilomètres carrés (235 km²), lorsque la moyenne des réserves écologiques fait environ deux mille hectares (2000 ha), donc ça fait deux mille hectares (2000 ha) versus vingt-trois mille cinq cents hectares (23 500 ha), pour le ministère de l'Environnement, c'était déjà un très, très gros morceau. Et je vous dirais que la gourmandise s'est un petit peu arrêtée là.

3140

La raison pour laquelle, fondamentalement, à ce que toute l'île n'a pas été protégée, je devrais revoir un peu certains collègues qui ont travaillé à la planification de ça. Mais grosso modo, de mémoire, c'était notamment une question de sélectionner des territoires là où il n'y avait pas de droits miniers, donc là où il n'y avait pas de travaux de soustraction au jalonnement à faire avec le MRN secteur mine.

3145

3150

PAR LA COMMISSAIRE:

Pourriez-vous peut-être vérifier auprès de vos collègues, pour apporter, peut-être au cours de la journée de demain, des précisions.

3155

Vous parlez de claims miniers. Est-ce qu'il y a encore des droits miniers qui existent, est-ce à dire que sur l'île René-Levasseur, en plus de l'exploitation forestière, on peut s'attendre, à plus ou moins brève échéance, à de l'exploitation minière aussi?

Est-ce qu'il y a des ententes entre les entreprises?

3160

PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:

3165 Je vais vérifier à savoir sur les claims miniers actuellement.

Et malgré le fait qu'il y ait des claims miniers, il peut y avoir un délai de temps très long entre le fait qu'il y ait un claim et le fait qu'il y ait de la prospection, de l'exploration et ensuite de l'exploitation minière.

3170

Mais je vais vérifier au niveau des claims, actuellement, qu'est-ce qui est octroyé sur l'île René-Levasseur.

PAR LA COMMISSAIRE:

3175

Monsieur St-Onge, vous avez fait signe, on vous écoute.

PAR M. MARC ST-ONGE:

3180 On a fait des vérifications pour voir s'il y avait encore des claims miniers. Au départ, la réserve écologique, sa limite sud, on pourra la voir sur la carte là-bas, on voit que c'est des lignes assez droites, comparativement aux contours au nord, à l'ouest et à l'est, qui suivent les cours d'eau. Donc la raison pour laquelle - la réserve écologique, initialement, devait être plus bas, donc plus étendue vers le bas, c'est à cause des claims miniers qui étaient là qu'on a la configuration de la limite comme ça.

3185

On a fait les vérifications au niveau - c'est encore là un site Internet du secteur mine, où on voyait les claims miniers, et les claims miniers qui étaient là au moment de la création de la réserve écologique, en 1991, n'existent plus aujourd'hui.

3190

Donc les vérifications qu'on a faites, c'était au printemps 2002, donc il y avait plus de claims miniers actifs sur ce territoire-là.

Je pourrais pas dire pour l'ensemble de l'île, mais pour la partie au sud de la réserve écologique, où au départ la réserve écologique, dans les dernières propositions, devait porter.

3195

PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:

Et en dernier complément, madame la Présidente, la partie qui a été ajoutée, donc qui a été annoncée le 5 juillet 2002, il n'y avait pas de claims miniers non plus sur cette partie-là.

3200

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

Me permettez-vous une sous-question qui s'adresse toujours à la FAPAQ?

3205

PAR LA PRÉSIDENTE:

Complément.

3210

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

Oui, merci.

3215

J'aimerais savoir de la part des gens de la FAPAQ s'ils estiment que pour évaluer adéquatement la biodiversité du territoire, est-ce qu'il serait convenable d'en connaître davantage les habitats fauniques et la faune.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3220

Très bien.

Oui, on va accepter la question, et est-ce que cette biodiversité peut être préservée, même lorsqu'il y a des coupes forestières. Et comment la protéger?

3225

PAR Mme JACQUELINE PELTIER:

C'est une question qui est à plusieurs volets. Pour ce qui est de la biodiversité comme telle sur la Côte-Nord, l'île René-Levasseur est dans un milieu nordique, si on compare ça à l'échelle provinciale, c'est un milieu où on va trouver une richesse et puis une densité d'espèces qui est beaucoup plus faible que dans le sud du Québec.

3230

Si on regarde comme tel dans la forêt boréale ce qui pourrait être un élément de biodiversité intéressant, on pourrait l'associer à des forêts qui sont anciennes. Pourquoi, parce que dans une forêt ancienne, on va retrouver plusieurs strates de végétation, et on va retrouver aussi des débris au sol, en décomposition, ce qui va permettre d'avoir une plus large présence d'espèces, tout simplement, avec des habitats qui sont différents.

3235

Donc sur l'île René-Levasseur, ce qui nous fait penser que c'est un milieu qui pourrait être intéressant, effectivement, si on veut parler de conserver la biodiversité, c'est que sur l'île René-Levasseur, c'est un milieu que les forêts sont plus anciennes que ce qu'on va retrouver ailleurs, comme on dit, sur le continent.

3240

Par contre, on n'a pas d'informations, à ma connaissance, à moins que Kruger soit allé sur l'île et ait acquis des informations plus précises, mais les cartes écoforestières ne permettent pas de savoir l'âge exact des peuplements; lorsque les peuplements ont plus de cent vingt (120) ans, c'est la seule information qu'on a.

3245

3250 Mais les peuplements pourraient avoir, pourraient être aussi âgés de deux cents-deux cent cinquante-trois cents (200-250-300) ans, et peut-être même plus dans certaines petites pochettes.

3255 Pour ce qui est de réaliser des inventaires de biodiversité, c'est quelque chose qui effectivement pourrait être intéressant à réaliser. Par contre, si on regarde au niveau des mammifères, on peut pas s'attendre, on pourrait pas s'attendre à retrouver quelque chose de différent, au niveau des espèces présentes.

3260 Par contre, au niveau de la faune aviaire, on pourrait peut-être avoir quelques espèces qui sont plus rares. Mais il y a aucun inventaire qui a été réalisé jusqu'à présent. Ça, ça pourrait être intéressant à être fait.

3265 Et c'est évident que dans tous les secteurs où va avoir lieu de la coupe forestière, on a tendance à normaliser nos peuplements, ils vont avoir un âge de cent (100) ans puisqu'il le mentionnait tantôt, on va avoir une rotation de cent (100) ans. Donc toutes les espèces qui vont être associées à des peuplements plus âgés vont disparaître des zones, il va y avoir une coupe forestière.

Je sais pas si ça vous satisfait comme réponse.

3270 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors il y a des espèces associées, à votre connaissance, il y a des espèces associées à des forêts qui ont obligatoirement plus de cent (100) ans?

3275 **PAR Mme JACQUELINE PELTIER:**

Dans la forêt boréale, actuellement, au niveau de la faune aviaire, on connaît certaines espèces, effectivement, oui, qui sont associées.

3280 Bon, on parle du pic tridactyle, on peut parler du pic à dos noir, on peut parler du grimpereau, c'est des oiseaux qui vont être associés à des forêts anciennes, dont les peuplements ont certaines structures, tant au niveau spatial qu'au niveau étagé.

3285 Alors oui, il y a certaines espèces qui peuvent être associées à ces peuplements-là. Et en réalisant une coupe forestière, ces espèces-là vont avoir tendance à disparaître des zones de coupe, au fur et à mesure que les coupes vont progresser.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3290 Ce genre d'espèces prend nécessairement une structure d'âge supérieure à cent (100) ans?

PAR Mme JACQUELINE PELTIER:

3295 Peut-être pas exclusivement, on pourrait possiblement les retrouver en faible densité, mais ils favorisent effectivement les peuplements anciens, âgés.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3300 C'est bien.

 Complément d'information du côté de Kruger?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

3305 Oui, j'aurais seulement un commentaire et je vais passer également la parole à madame Roberge.

3310 Concernant toute la question des forêts anciennes, c'est certain que dans la création de l'aire protégée qui a été proposée par le ministère de l'Environnement et où on a souscrit, c'est une des raisons pour laquelle on a accepté de souscrire à cette aire protégée là, c'est-à-dire de s'assurer de protéger le milieu en protégeant vingt pour cent (20 %) de l'île.

3315 Je demanderais peut-être à madame Roberge d'ajouter des commentaires, peut-être suite aux commentaires de madame Peltier.

PAR Mme LISETTE ROBERGE:

3320 C'est juste un complément. C'est sûr qu'en prenant cinquante (50) ans, pour faire la récolte sur l'île René-Levasseur, donc les peuplements qu'on coupe, quand on a fini, il y en a qui ont cinquante (50) ans et il y en a qui ont l'âge zéro, et puis il y a ceux des aires protégées qui ont encore cent soixante (160) ans, je sais pas, donc ça maintient quand même un gradient dans l'écologie des écosystèmes de ce coin-là.

3325 Et puis je veux juste compléter en disant que c'est sûr que quand tu récoltes un territoire, si tu avais affaire à une vieille forêt, ça devient une jeune forêt, donc c'est plus les mêmes espèces qui vont les fréquenter, mais il y a d'autres espèces qui vont les fréquenter.

3330 Et sur l'île René-Levasseur, comme c'est là, et puis en accord avec la FAPAQ, ça a été discuté à plusieurs reprises, c'est peut-être l'endroit où l'habitat de l'orignal est à favoriser, donc le fait de procéder à des coupes, de rajeunir la forêt, je pense que l'orignal perçoit bien la chose, là. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3335 Ça va?

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

Oui.

3340

Donc je passe à la deuxième question en trois (3) petits volets. Au niveau des aires protégées, donc je vais m'adresser à monsieur Beauchêne du ministère de l'Environnement, quel pourcentage actuel de la province naturelle D, donc des Laurentides centrales, est constitué en aires protégées.

3345

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien.

3350

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

Et ensuite, est-ce que vous me permettez de les poser?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3355

Allez-y.

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

3360

OK, elles sont toutes attachées les unes aux autres.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien.

3365

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

Comment donc a été établi et le site de cette aire-là, sur la baie Memory, qui fait face à la baie Memory, et également le site et la superficie; comment ça, ça a été établi, selon quels critères.

3370

Également, pour reprendre une expression de monsieur Mérette, Kruger inc. a souscrit à cette aire protégée là, est-ce à dire que le choix des aires protégées sur l'île René-Levasseur ou ailleurs font l'objet d'une négociation entre le gouvernement et les compagnies minières ou forestières.

3375

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors ça complète votre question?

3380

PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:

Oui.

3385 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Il y a deux (2) éléments qui s'adressent certainement plutôt au ministère de l'Environnement, on va aller de ce côté-là d'abord.

3390 **PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:**

Pour la province D, le pourcentage actuel d'aires protégées, je regrette, j'ai pas la statistique ni en main, ni en mémoire, mais c'est une des provinces naturelles pour lesquelles on compte le moins de superficie actuellement protégée.

3395

De mémoire, il y a le parc des monts Valin, il y a le parc Saguenay-Saint-Laurent, il y avait la réserve écologique Louis-Babel, quelques autres petites réserves écologiques, ici et là. La plupart des aires protégées étaient constituées d'aires d'oiseaux marins ou d'aires d'oiseaux migrateurs le long du fleuve.

3400

Je pourrais vous amener la statistique pour demain.

Maintenant, la deuxième question, quels sont les critères qui ont servi à la sélection de l'aire protégée. Encore une fois, bon, dans les critères, dans la méthode d'analyse de carence et la méthode de caractérisation ou de description de la diversité écologique de la province D, il y a un certain nombre de variables qui viennent nous alimenter.

3405

Pour en nommer quelques-unes, il y a les variables climatiques, les variables géologiques, les variables au niveau du sol donc la géomorphologie, l'hydrographie, la faune à travers les indices de qualité d'habitat - je m'excuse du jargon, mais il faut passer par les termes techniques - le couvert forestier évidemment, la localisation des espèces menacées et vulnérables tant de la faune que de la flore.

3410

Il y avait également les données disponibles de la localisation des écosystèmes forestiers exceptionnels que le Ministère des Ressources naturelles nous a données.

3415

Donc il y avait pas loin d'une vingtaine de variables qui ont servi à faire l'évaluation et la sélection des sites.

Évidemment, le cadre de référence, notre témoin territorial est toujours la province D. L'île René-Levasseur représente une infime partie du pourcentage de toute la province et donc, pour poursuivre nos objectifs de représentativité de la diversité biologique et nos objectifs de huit pour cent (8 %), il était utopique pour nous d'aller protéger l'ensemble de l'île.

3420

3425 En termes de stratégie de conservation, c'était pas nécessairement ce qui nous permettait d'obtenir le réseau le plus représentatif de la diversité biologique.

Alors on est parti de l'analyse de carence en disant, il y a déjà la réserve écologique Louis-Babel, deux cent trente-cinq kilomètres carrés (235 km²). Quels sont les types de milieux
3430 qui sont protégés par cette réserve écologique là et quels sont les types de milieux qui ne le sont pas, mais qui sont présents sur le reste de l'île.

Alors grosso modo, on a cherché à combler la carence des éléments qui manquaient en termes de représentation de la diversité écologique de l'île et grosso modo, c'est la péninsule de
3435 la baie Memory qui comportait le maximum d'avantages, en termes de composition en vieilles forêts, en termes de qualité d'habitat pour la faune, en termes de types de reliefs, en termes de types de sols et en termes d'indices climatiques.

Et il y a avait un autre avantage, je dirais stratégique, en termes de planification territoriale, c'est que la baie Memory fait face aux monts Groulx. Donc ça créait, de cette façon-
3440 là, même si c'était séparé par le réservoir, une protection visuelle de l'île René-Levasseur, à partir des monts Groulx qui, eux aussi, ont été sélectionnés comme étant un territoire candidat pour fins d'aire protégée.

3445 Donc il y avait un aspect d'élément de protection des paysages visuels, à l'égard de ça.

Ce qui fait qu'avec le vingt et un virgule trois (21,3 %) ou quatre pour cent (21,4 %) qui est maintenant en aire protégée, en fait la réserve écologique est déjà une aire protégée, l'autre portion est mise en réserve pour fins d'aire protégée, et c'est une nuance qu'il faudrait peut-être
3450 apporter, on ne sait pas, actuellement, si ce sera un agrandissement de la réserve écologique ou si cette portion-là de la baie Memory aura un autre statut de protection, qui sera pas nécessairement celui d'une conservation intégrale comme la réserve écologique.

Ces éléments-là restent à décider à travers des plans directeurs qui seront élaborés, qui
3455 eux seront soumis, les plans directeurs, à une consultation publique tel que les ministres l'ont annoncé le 5 juillet dernier.

Donc les critères qui ont servi à ça sont ceux que j'ai énumérés.

3460 Et pour répondre à la troisième question, est-ce que ces négociations-là se sont faites, est-ce qu'on a consulté les compagnies forestières, non.

La sélection des sites s'est faite en fonction d'une méthodologie scientifique, à partir des informations descriptives qui étaient disponibles. Les propositions ont été discutées à l'intérieur
3465 du comité interministériel, FAPAQ, MRN, MENV.

Et par la suite, comme je disais tout à l'heure, un des critères de l'analyse de la faisabilité des aires protégées, c'est de voir, est-ce que c'est acceptable au niveau socio-économique. Et

3470 dans cette perspective-là, le MRN a effectivement consulté les personnes qui étaient touchées par ces propositions-là, et c'est comme ça que les choses se sont faites.

3475 Mais initialement, la sélection des territoires candidats ne s'est pas faite de façon à minimiser, ça a d'abord été un processus scientifique qui a amené à sélectionner les sites qui avaient les meilleures caractéristiques possibles.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je pense que ça fait le tour.

3480 **PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

Merci beaucoup.

3485

JOHN BURCOMBE

PAR LA PRÉSIDENTE:

3490 La dernière personne, il reste des gens mais on va quand même reprendre demain, monsieur Burcombe; et par la suite, on va aller se reposer.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

3495 Rebonsoir, madame la Présidente.

Alors pour enchaîner sur les carences, je crois qu'il y avait une question, une demande toujours en suspens, est-ce qu'on peut nous faire part de l'analyse des carences pour la province D. Est-ce qu'on peut le rendre public?

3500

PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:

Madame la Présidente, actuellement, les travaux qui sont réalisés font l'objet d'un travail de nature interministérielle.

3505

Dans le cas des annonces qui ont été faites pour la Basse-Côte-Nord, donc la province naturelle E, les résultats sont effectivement disponibles, mais le processus pour l'instant est intergouvernemental.

3510

Donc si on recevait une demande par exemple d'information pour livrer les bases de données, livrer quels sont les territoires qui sont à l'étude, pour l'instant, je ne crois pas qu'on pourrait les rendre publiques.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3515 Vous êtes à négocier ça entre les ministères ou par rapport à la zone province naturelle D qui nous concerne?

PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:

3520 Actuellement, le ministère de l'Environnement a réalisé les analyses de carence, a fait des propositions de sites à ses partenaires, FAPAQ et MRN, et actuellement, comme pour la province E, les deux (2) partenaires étudient auprès de leurs partenaires, donc le MRN notamment, sont à étudier quels sont les impacts sur la possibilité forestière des propositions de sites que nous avons faites.

3525 Et pour l'instant, c'est un travail qui se fait à l'intérieur du gouvernement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3530 Mais restez là.

Monsieur Burcombe, comme la réponse a été fournie tout à l'heure en ce qui concerne l'île René-Levasseur, il y a pas d'autres propositions par rapport à des carences potentielles sur l'île René-Levasseur. Vos propositions sont à l'externe de l'île René-Levasseur?

3535

PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:

Exact.

3540 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bon, très bien.

3545 Et on a aussi entendu qu'il va y avoir une consultation qui va avoir lieu au cours de l'an prochain, concernant cette question-là?

PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:

J'oserais pas avancer une date.

3550

Ce qui a été fixé par le Conseil des ministres vis-à-vis des consultations sur les aires protégées, les sites sont d'abord annoncés, ils sont ensuite inscrits au plan d'affectation des terres, donc ce qui fait qu'actuellement, sur la proposition d'aire protégée mise en réserve sur l'île René-Levasseur, tout usage, tout nouveau octroi de droits est interdit.

3555

On a comme objectif de produire des plans de gestion, des plans directeurs de chacune des aires candidates, et ce sont ces plans-là qui seront soumis à une consultation publique.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3560

Dont le BAPE va être associé.

PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:

3565

Exact.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3570

Qu'on nous a dit.

Alors je vous inviterais, monsieur Burcombe, à venir lors de ces consultations vous exprimer, parce que là, on est un petit peu loin du projet à l'étude.

3575

On nous a expliqué le processus, c'est en élaboration, et puis vous pourrez à ce moment-là intervenir.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

3580

Merci.

Si je comprends bien, on ne connaîtra jamais l'analyse originale de carence, parce que...

PAR LA PRÉSIDENTE:

3585

Bien, vous pourrez vous réessayer dans ces commissions-là.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

3590

Oui. Ce qui nous sera présenté sera le compromis qui est arrivé entre les différents ministères; c'est ça?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3595

Oui. Mais vous connaissant, je sais qu'il arrive parfois que vous remontez un peu plus haut en amont.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

OK.

3600 Alors une autre question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien.

3605

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Kruger a choisi de souscrire un certain régime de certification, j'aimerais connaître comment ils ont fait ce choix.

3610

Il y en a plus qu'un, je crois, est-ce qu'ils ont considéré d'autres régimes que CSA, et pourquoi ils ont choisi CSA par rapport à d'autres, en particulier celui de FSC, alors ça reviendra...

3615 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Pouvez-vous nous expliquer en quoi c'est important, par rapport au projet à l'étude?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

3620

Alors je crois que la gestion forestière, Kruger prétend qu'ils vont souscrire, ils vont faire leur gestion forestière selon les normes établies ou vérifiées dans un certain cadre de certification.

3625

Alors je me demande c'est quoi les critères qu'ils vont suivre dans cette certification, et pourquoi ils ont choisi un type de certification par rapport à un autre.

3630

Est-ce que c'est parce qu'ils ont pas à faire certaines étapes? Par exemple est-ce qu'il faut faire des études d'impact de la coupe forestière pour être conforme à la certification, par exemple.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Mérette, est-ce que vous comprenez bien la question?

3635

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

J'ai bien compris la première question de monsieur Burcombe. Ensuite, il a rajouté plusieurs questions à la suite.

3640

À la première question, où monsieur Burcombe a demandé, ça me fait plaisir de répondre à cette question-là, en réalité je dirais il y a quatre (4) grands systèmes de certification

actuellement potentiels en Amérique du Nord, vous avez le système ISO 14 001, dont on a obtenu la certification en décembre l'an passé.

3645

Le système CSA dont on a parlé tout à l'heure.

Vous avez également le système FSC, qui est un système actuellement je dirais en évolution au Québec, il y a pas vraiment de grandes forêts qui ont été certifiées selon cette norme-là.

3650

Et il y a le système SFI, qui est un système américain qui s'apparente, je dirais, à un système qui est entre, au niveau exigences, entre ISO 14 001 et CSA.

3655

Je peux vous développer un peu à ce sujet-là, pourquoi on a choisi CSA, c'est parce que ça allait, dans l'évolution, c'était la norme la plus complète qui s'offrait à nous au moment où on a décidé d'aller vers un autre type de certification.

3660

Pour ce qui est de CSA, bien, c'est évolutif - FSC, pardon, c'est évolutif. Nous, on n'est pas fermé à se certifier FSC du tout, sauf qu'actuellement, il y a un comité, au niveau de la province de Québec, qui travaille déjà depuis quelques années à l'établissement des normes et puis il y a pas, à ma connaissance, actuellement, de normes d'établies pour le FSC au Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3665

Ça va?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

3670

Oui, mais la sous-question: est-ce que des études d'impact sont exigées dans la certification CSA?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3675

Est-ce que vous savez si c'est exigé?

Vous pouvez vérifier et revenir demain, si vous voulez.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:

3680

Oui, peut-être, à moins que madame Roberge voudrait compléter cette question-là.

Mais les certifications CSA, on travaille avec les six (6) critères du Conseil canadien.

3685

PAR Mme LISETTE ROBERGE:

3690 C'est quelque chose qu'on vérifiera, quoi qu'on pense qu'on n'a pas besoin, c'est pas tel quel dans la norme CSA, c'est les critères d'aménagement forestier durable qui sont l'enlignement général de la norme.

Mais on pourra vérifier.

3695 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est bien, si vous avez des documents synthèses pas trop compliqués, qui pourraient vulgariser ces options-là, ce serait peut-être utile.

3700 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

Si vous voulez, demain, on pourrait vous faire une petite présentation sur le système de certification CSA et ISO 14 001, également.

3705 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ce serait bien. Merci.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

3710

Avec les six (6) critères dont on parle, on aura plus d'information. C'est ça?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3715

C'est ça.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

3720

D'accord.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va?

3725

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Ça va pour le moment, oui.

3730

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je vous souhaite une belle soirée.

3735 Est-ce qu'il y a des gens qui ne pourront pas être présents demain et qui demandent de poser des questions? Non, personne s'est inscrit?

Alors demain à neuf heures trente (9 h 30), vous êtes les bienvenus; en après-midi aussi et en soirée. Bon repos.

3740

SÉANCE AJOURNÉE AU 19 SEPTEMBRE 2002
À NEUF HEURES TRENTE (9 H 30)

3745

3750 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3755

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.